



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH, Echevins;
Mme A-C. GOFFINET, M. J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, Messieurs R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, Mme M. BLEROT, Messieurs M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, Messieurs O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, Messieurs P-Ph. BALON, B. ROBERT, Conseillers;
M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S
M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Messieurs André EVEN, Jean-Marie LAMBERT et Paul KIAME, Conseillers communaux.

Ordre du jour

1. Marché conjoint de travaux – En présence d'Idélux Eau. Egouttage, renouvellement de la distribution d'eau et de réfection de voirie rue Hammelsmarsch et rue de l'Eau à Barnich. Approbation du cahier des charges et des conditions du marché modifiés.....**p.5**
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.5**
3. Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.....**p.6**
4. Intercommunale SOFILUX – Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 décembre 2020.....**p.16**
5. Maison de la Culture - Démission et remplacement d'un représentant.....**p.48**
6. Confirmation des dispositions réglementaires adoptées par le Collège communal en date du 26 octobre 2020 relatives au port du masque.....**p.17**

7. Présentation du rapport sur les synergies et économies d'échelle entre la commune et le CPAS.....**p.19**
8. Mobilité – Appel à projet « Commune pilote Wallonie cyclable » - Approbation de la candidature de la Ville d'Arlon.....**p.19**
9. Marché des travaux – Réaménagement de la place du parc Léopold et de la construction d'un parking souterrain sous la place Léopold. Approbation du cahier des charges et du projet d'avis de marché modifiés suivant les remarques émises dans l'avis d'opportunité du pouvoir subsidiant.....**p.22**
10. Marché services – Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation du bâtiment 115 rue des Déportés en Maison des Jeunes. Approbation des conditions et mode de passation du marché.....**p.29**
11. Décision de principe d'entamer une opération de développement rural au profit de l'ensemble des villages de la Commune d'Arlon.....**p.30**
12. Interpellation citoyenne relative à « l'Espace Léopold ».....**p.33**
13. Validation du plan de pilotage de l'école du Galgenberg.....**p.39**
14. Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Musée archéologie : Création d'un emplacement PMR à la rue des Martyrs, à hauteur de l'immeuble n°11.....**p.39**
15. Marché public de service financier – Prêt garanti par le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires – Modernisation et extension de l'écoles communale de Heinsch – Marché non soumis à la loi sur les marchés publics : fixation de la procédure sui generis – Fixation des conditions du cahier spécial des charges – Approbation du devis estimatif.....**p.40**
16. Proposition d'adhésion à l'Accord Cadre de fourniture de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française agissant en qualité de centrale d'achats.....**p.41**
17. Don de trois tableaux de Monsieur Maurice Mathias par l'agence Beobank d'Arlon.....**p.41**
18. Centrale de marché relative à l'acquisition de consommables informatiques et Accord –cadre relatif à l'acquisition de matériel informatique pour les besoins de la Province de Luxembourg et des autres pouvoirs adjudicateurs publics intéressés de la Province de Luxembourg – Approbation de l'adhésion à ces deux centrales.....**p.42**

Urgences

- Intercommunale VIVALIA – Décision à prendre à propos des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.**p.44**
- IDELUX ENVIRONNEMENT – Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.....**p.45**
- IDELUX FINANCES – Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.....**p.45**

IDELUX DEVELOPPEMENT – Approbation des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.....**p.45**

IDELUX PROJETS PUBLICS – Approbation des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.....**p.46**

IDELUX EAU – Approbation des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.....**p.46**

INTERCOMMUNALE ORES Assets – approbation du point unique de l’ordre du jour de l’assemblée générale du 17 décembre 2020.**p.46**

INTERCOMMUNALE IMIO – Approbation des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire du 09 décembre 2020.....**p.46**

Huis-clos

19. Ratification de la désignation à titre temporaire de chargées de cours du niveau secondaire et supérieur, du directeur temporaire et du personnel administratif pour l’année scolaire 2020-2021.....**p.48**

20. Ratification des demandes de congés maladie de longue durée de membres du personnel**p.56**

21. Ratification de la mise en disponibilité pour maladie d’un professeur.....**p.57**

22. Nomination à titre définitif de plusieurs chargés de cours.....**p.57**

23. Ratification de la désignation d’un instituteur et d’une institutrice primaires temporaire dans le cadre du Français Langue d’Apprentissage pour l’année 2020-2021.....**p.58**

24. Ratification de la désignation d’un instituteur et d’une institutrice primaire temporaires dans le cadre du Français Langue d’Apprentissage pour les mois de septembre et octobre 2020.....**p.59**

25. Ratification de la désignation de maîtres de psychomotricité temporaires pour l’année 2020-2021.....**p.59**

26. Ratification de la désignation d’un maître de morale pour l’année 2020-2021.....**p.59**

27. Ratification de la désignation d’institutrices maternelles temporaires pour l’année 2020-2021.....**p.60**

28. Ratification de la désignation d’institutrices primaires temporaires pour l’année 2020-2021....**p.61**

29. Ratification de la désignation d’un maître de philosophie et de citoyenneté temporaire pour l’année 2020-2021.....**p.63**

30. Ratification des congés accordés aux enseignants pour l’année scolaire 2020-2021.....**p.63**

31. Admission à la retraite d’une éducatrice graduée à Nos Logis.....**p.64**

- 32. Admission à la retraite d'un employé au service des taxes.....p.64
- 33. Admission à la retraite pour inaptitude physique d'une employée au service populationp.64
- 34. Prolongation de la désignation d'un brigadier faisant fonction au service environnement.....p.64
- 35. Désignation d'un chef de service faisant fonction au service entretien.....p.65
- 36. Désignation d'un chef de service faisant fonction au secrétariat du Bourgmestre.....p.65

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 05 minutes.

+ + +

Monsieur MAGNUS demande une minute de silence pour Madame France GERARD, agent du CPAS.

+ + +

Monsieur MAGNUS – Vous avez vu que le Collège a déposé un ‘cœur’ devant notre hôpital, et je voudrais avoir une pensée pour tous ceux qui travaillent dans ce grand établissement de la rue des Déportés. Non seulement les médecins, les infirmières, tout le personnel qui s’occupent de la maintenance, de la logistique et de l’administratif, mais aussi à tous nos concitoyens qui sont pour l’instant dans la difficulté économique parce que malheureusement leur commerce n’est pas essentiel, ou parce que leur activité ne peut être exercée pour l’instant. Je peux vous assurer qu’on a des échos qui ne sont pas très heureux à ce niveau-là et on espère vraiment que l’ensemble des citoyens les soutiendra dans toutes les opérations de ‘click-and-collect’ et autres qui sont organisées, de manière à pouvoir faire en sorte qu’ils s’en sortent parce que c’est vraiment pas une période facile. Malheureusement d’après ce que l’on entend, ce n’est pas prêt de s’arrêter tout de suite... Pensons aussi à eux lorsque nous allons acheter quelque chose, de voir s’il n’y a pas moyen de l’acheter en leur téléphonant, et aller chercher le matériel chez nos commerçants arlonais... Je crois qu’ils en ont bien besoin pour l’instant. Ensuite, avant d’entamer l’ordre du jour je voudrais remercier l’ensemble des équipes qui ont permis d’organiser ce Conseil communal de manière un peu particulière. Je peux quand même être fier de dire qu’à 19h, tout fonctionnait et on tous a pu se connecter. J’en profite aussi pour saluer tous les citoyens et citoyennes qui nous regardent, et qui sont là aussi pour la 1^{ère} fois poursuivre de manière intégrale un Conseil communal en live. Je vous demanderais aussi de respecter un timing pour aujourd’hui... il y a quelques personnes qui sont dans l’Hôtel de Ville qui doivent comme tout le monde respecter le couvre-feu, donc à 21h30 le Conseil communal se terminera, et tout de suite après nous aurons le huis-clos du Conseil communal ; je souhaite évidemment que ce soit terminé pour 21h45, de manière à permettre à chacun d’être chez lui à 22h. On s’en tiendra donc plus particulièrement à l’ordre du jour tel qu’il vous a été distribué et je vous demande donc de réduire vos questions à ce qui est essentiel... La démocratie doit pouvoir continuer à fonctionner bien évidemment. Vous savez déjà tous, parce que vous participez souvent à des vidéo-conférences, qu’il faut éteindre votre micro, car il y en a encore l’un ou l’autre qui ne l’a pas encore fait ; je demande d’être vigilant et de le faire parce que ça peut entraîner des perturbations dans le réseau. Lorsque vous voulez prendre la main, cela s’affiche chez moi dans l’ordre dans lequel vous avez demandé de prendre la parole, nous rappelons simplement qu’il suffit de lever la main et je vous donne la parole. Sur ces premières recommandations nous allons démarrer l’ordre du jour de notre Conseil.

1. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché conjoint de travaux – En présence d’Idélux Eau. Egouttage, renouvellement de la distribution d’eau et de réfection de voirie rue Hammelsmarsch et rue de l’Eau à Barnich. Approbation du cahier des charges et des conditions du marché modifiés.

Monsieur MITRI – Ce 1^{er} point est un projet qui a déjà été approuvé au Conseil communal de février 2018, mais il nous revient comme d’autres projets pour une régularisation administrative au niveau du cahier des charges ; cette régularisation est liée à 2 nouveaux éléments qui sont l’obligation d’introduire par procédure électronique ce type de marché, et l’obligation de l’arrêté du gouvernement relatifs aux textes concernant l’étude des terres. Les auteurs de projet ont donc dû réintroduire leur cahier des charges en fonction de ces éléments modificatifs. Il n’y a rien qui a changé au niveau du plan et de l’exécution, mais à cause de l’intervention pour les terres excavées, il y a une petite modification dans la partie qui est à charge de la voirie. C’est pour cela que nous repassons ce dossier pour accepter ces modifications du cahier des charges qui touchent seulement à ces deux éléments.

Monsieur MAGNUS - On me fait remarquer que dans cette formule il n’y a pas l’option ‘lever la main’ donc je vais essayer d’être attentif... j’ai avec moi Marianne STEVART, Cédric LECLERCQ, Fabien REVEMONT et Alain DEWORME pour régler cet aspect pratique, et je vous demande d’ouvrir votre micro si vous voulez... nous serons attentifs à ce moment-là et cela vaudra la main levée.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l’unanimité:

Article 1er : D’approuver le cahier des charges et le montant estimé modifiés du marché “Egouttage, renouvellement de la distribution d’eau et réfection de la voirie rue Hammelsmarsch et rue de l’Eau à Barnich”, établis par l’auteur de projet, IDELUX Eau, Drève de l’Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant global estimé s’élève à 1.477.684,00 € HTVA ou 1.611.170,50 € TVAC réparti comme suit :

- 542.200,00 € HTVA pour la partie égouttage à charge de la SPGE ;
- 299.834,00 € HTVA pour la partie distribution d’eau à charge de la SWDE ;
- **635.650,00 € hors TVA ou 769.136,50 € TVA 21% comprise pour la partie voirie à charge de la Ville d’Arlon ;**

Article 2 : De maintenir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.

Article 3 : : De mandater IDELUX Eau pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de la Ville d’Arlon, à l’attribution du marché.

Article 4 : En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Article 5 : Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

Article 6 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019, article 421/731-60/2018/20184035.

2. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur TRIFFAUX – Au milieu de la page 28, est-ce qu’il serait possible d’indiquer « Monsieur » au lieu de « Madame » ?

Monsieur WALTZING – A la page 48, il manque une fin de phrase à la 6^{ème} ligne... Je dis « De voir que l’on met de très beaux équipements en place et ensuite que la Région wallonne va modifier... ». Cela concerne le skate-park. Un 2^{ème} point qui concerne le ralentisseur à l’entrée de la rue de Sterpenich... j’étais resté sur la réponse de Monsieur MITRI qui était de revoir la proposition, tandis qu’ici dans le compte-rendu je vois « le Conseil communal, à l’unanimité des membres, a décidé... » alors que j’étais resté sur l’idée que nous allions revoir ce point. Je montrais que le serpent allait se mordre la queue lors du ‘Kiss & Ride’ et des délestages autoroutiers, et Kamal pourra peut-être me corriger mais je pense que nous étions restés sur une nouvelle proposition à fournir.

Monsieur MITRI - C’est vrai que nous avons dit que l’on verrait l’exécution de cette disposition en prenant en compte cette remarque, donc il faut certainement l’ajouter. Nous voyons très bien ce que Monsieur WALTZING veut dire et il a effectivement été dit que nous réétudierons cela.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, approuve à l’unanimité le procès-verbal du 15 octobre 2020, compte tenu des remarques formulées en séance. Le Directeur général apporte les corrections séance tenante.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d’ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l’unanimité, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu’il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 34 à Arlon, en raison d’assurer le bon déroulement de travaux d’installation de châssis et porte d’entrée, en date du 08.10.2020 de 07h00 à 19h00.

Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 2/25 à Arlon, en raison d’assurer le bon déroulement d’une expulsion, en date du 14.10.2020 à 08h00 jusqu’à fin de l’expulsion.

Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Ton, 1 à Arlon, en raison d’assurer le bon déroulement d’une expulsion, en date du 16.10.2020 à 08h00 jusqu’à la fin de l’expulsion.

Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Porte Neuve, 23 à Arlon, en raison d’assurer le bon déroulement de travaux de vide-appartement, en date du 09.10.2020 de 09h00 à 15h30.

Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l’avenue de la Gare à Arlon, en raison d’assurer le bon déroulement de travaux d’installation d’un abri de bus, en date du 19.10.2020 à 07h00 au 30.10.2020 à 18h00.

Le 07 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Jongebesch à Arlon (Freylange), en raison d’assurer le bon déroulement de travaux de fouille, en date du 07.10.2020 à 07h00 au 16.10.2020 à 18h00 (3 jours de travail).

Le 07 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 310 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 16.10.2020 à 07h00 au 23.10.2020 à 18h00.

Le 08 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules et circulation des piétons à la rue du Marché aux Légumes, 1 à 6700 Arlon, et à la rue du Palais de Justice, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 05.10.2020 à 07h00 au 12.11.2020 à 18h00.

Le 08 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au carrefour N82 rue d'Arlon, dans le sens de Bonnert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du passage de convois exceptionnels, en date du 28.10.2020 de 19h00 au 29.10.2020 à 03h00.

Le 08 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la N40 BK 5.000, en face du monument de la guerre, en date du 36.10.2020 à 21h00 au 30.10.2020 à 6h30 et à la N40, en face du n°518 au 515, en date du 28.10.2020 à 21h00 au 30.10.2020 à 6h30, à la N82 vers la BK1.8, en date du 26.10.2020 à 21h00 au 30.10.2020 à 6h30, en raison d'assurer le bon déroulement du passage de convois exceptionnels,

Le 08 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Général Jourdan, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de mise en conformité de la cabine H0359, en date du 12.10.2020 à 07h00 au 16.10.2020 à 18h00.

Le 08 octobre 2020 : réglementant le bon déroulement d'un déménagement à la place du Lieutenant Callemeyn, 9/1 – Résidence Am Park à Arlon, en date du 31.10.2020 de 09h00 à 18h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Camille Cerf, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.10.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue des Remparts à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de voirie en date du 12/10/2020 au 15/11/2020.

Le 12 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne 105 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un container, en date du 08/10/2020 à 06h00 jusqu'au 23/10/2020 à 20h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz :

-Rue de Diekirch 112 à 6700 Arlon – fouilles en trottoir entre le 25/09/2020 et le 29/10/2020.

-Chemin de Weyler 64 à 6700 Arlon – fouilles en trottoir et traversée de voirie entre le 15/09/2020 et le 29/10/2020.

Le 12 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules N4 – BK 0.5 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – entretien des luminaires de jour, en date du 14/10/2020 à 07h00 jusqu'au 30/10/2020 à 18h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon 41 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 16/10/2020 à 08h00

jusqu'au 17/10/2020 à 20h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules Grand Place 16 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10/10/2020 de 10h à 12h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue Scheuer, rue Seyler, rue François Boudart, rue Sainte-Croix, rue du Musée, Impasse du Musée, Avenue du 10^{ème} de Ligne à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – fraisage et réparation partielle de l'égout, en date du 12/10/2020 à 07h00 jusqu'au 16/10/2020 à 18h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Porte Neuve à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pompe à béton, en date du 15/10/2020 de 15h00 à 16h30.

Le 12 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Haies et rue de Diekirch 95-85 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – manœuvre camion, en date du 15/10/2020 de 07h30 à 17h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules en raison de travaux de taques d'égouts :

- Rue de Steichen à 6700 Arlon en date du 12/10/2020 à 07h00 au 13/10/2020 à 18h00
- Rue de Hachy à 6700 Arlon en date du 13/10/2020 à 07h00 au 23/10/2020 à 18h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons avenue de Longwy 308-310 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine/conduite, en date du 09/11/2020 à 07h30 au 27/11/2020 à 17h00.

Le 12 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon 25 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de débouchage, en date du 20/10/2020 entre 08h00 et 18h00 (1h de travail).

Le 14 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade et rue Etienne Lenoir à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton + manœuvre camion, en date du 16/10/2020 de 07h00 à 17h00.

Le 14 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue 32 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux - placement d'un container, en date du 14/10/2020 à 07h30 au 16/10/2020 à 17h00.

Le 14 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue de Neufchâteau 106 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 23/10/2020 à 07h00 au 30/10/2020 à 18h00.

Le 14 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Banque – devant l'opticien à 6700 Arlon en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'une grue/élévateur, en date du 19/10/2020 de 8h00 à 12h00.

Le 14 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules N40 – BK 1,5 à 1,7 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un câble d'éclairage défectueux de jour, en date du 26/10/2020 à 07h00 au 30/10/2020 à 17h00.

Le 14 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Fontaine, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'égout, en date du 20.10.2020 à

07h00 et du 15.11.2020 à 18h00 (1 jour de travail).

Le 14 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la place du Lieutenant Callemeyn, 9, boîte 1 à Arlon, en date du 31.10.2020 de 09h00 à 18h00.

Le 14 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking à l'arrière de l'Hôtel de Ville, en raison d'assurer le bon déroulement d'une réunion, en date du 16.10.2020 de 11h00 à 13h00.

Le 16 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la place du Lieutenant Callemeyn, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.10.2020 de 08h00 à 17h00.

Le 16 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.10.2020 de 09h00 à 14h00.

Le 16 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.10.2020 à 06h00 au 30.10.2020 à 22h00.

Le 16 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue Scheuer, 98 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.11.2020 à 08h00 au 17.11.2020 à 17h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.10.2020 de 09h00 à 14h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Joseph Netzer, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue, en date du 17.11.2020 de 09h00 à 12h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer, rue Seyler, rue François Boudart, rue Sainte-Croix, rue du Musée, Impasse du Musée, Avenue du 10^{ème} de Ligne, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fraisage et réparation partielle de l'égout, en date du 19.10.2020 à 07h00 au 21.10.2020 à 18h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l'Eau, 44 à Arlon (Barnich), en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'un container, en date du 19.10.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue du Gazomètre, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 19.10.2020 à 07h00 au 28.10.2020 à 18h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des piétons à la place de l'Yser, 60-62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 19.10.2020 à 08h00 au 31.10.2020 à 17h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Synagogue, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue, en date du 23.10.2020 de 08h00 à 16h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la N83 entre les BK 3.200 et 3.900

à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de contrôle photométrique de la luminosité, en date du 29.10.2020 entre 20h00 et 06h00 du matin, en date du 30.10.2020 entre 20h00 et 06h00 du matin, en date du 02.11.2020 entre 20h00 et 06h00 du matin.

Le 19 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 19.10.2020 à 07h30 au 20.10.2020 à 17h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la place du Lieutenant Callemeyn, 3, boîte 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.10.2020 de 13h00 à 16h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique Ores, en date du 26.10.2020 à 07h00 et du 30.10.2020 à 18h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Schoppach, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 19.10.2020 à 08h00 au 20.11.2020 à 16h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue des Tanneries, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 19.10.2020 à 08h00 au 20.10.2020 à 16h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade et rue Etienne Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton + manœuvre camion, en date du 23.10.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Kleinbettingen SN à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et voirie, en date du 02.11.2020 à 07h00 au 06.11.2020 à 18h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Espagnols, 130 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 30.10.2020 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules, au croisement de l'avenue du 10^{ème} de Ligne, et rue des Espagnols à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 19.10.2020 à 12h00 au 09.11.2020 à 16h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue Lagland à Arlon (Udange), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de revêtement hydrocarboné, en date du 20.10.2020 de 07h00 à 18h00.

Le 19 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Lagland à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'une station de déferrisation de l'eau, en date du 07.09.2020 à 07h00 au 23.10.2020 à 18h00.

Le 20 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold, 1 à Arlon, le long du parc du Palais Provincial, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'abattage d'arbre, en date du 26.10.2020 de 08h30 à 16h30.

Le 20 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la N4 route de Luxembourg entre les carrefours de la Spetz et le Carrefour de la rue de la Huuscht à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de sécurisation de la N4 entre Arlon et Steinfort, en date du 22.01.2020 à 08h00 au 30.11.2020 à 17h00.

Le 20 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage plantations, en date du 21.10.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 20 octobre 2020 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue de Grass à Arlon (Sterpenich) – passage à niveau 163, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de renouvellement de rails et renouvellement mécanisé de traverses par train P93, en date du 30.10.2020 à 22h00 au 08.11.2020 à 18h00.

Le 20 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Diekirch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 02.11.2020 à 08h00 au 04.11.2020 à 19h00.

Le 20 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.11.2020 de 08h00 à 20h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Capucins, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 29.10.2020 de 07h30 à 13h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Poste, rue Etienne Lenoir et rue de l'Esplanade à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement d'une portion d'égouttage, en date du 22.10.2020 à 07h00 au 28.10.2020 à 18h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Platinerie, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 06.11.2020 à 07h00 au 12.11.2020 à 18h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Sonnetty, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.10.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 28.10.2020 de 08h00 à 12h00, et rue de la Caserne au niveau du n°4 à Arlon, en date du 28.10.2020 à 07h00 au 30.10.2020 à 18h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la N4 de la BK 178.2 à 180.6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement d'un câble d'éclairage de jour défectueux, en date du 03.11.2020 à 07h00 au 17.11.2020 à 17h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Hêtres, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.11.2020 à 16h00 au 14.11.2020 à 19h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue Francq à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de façade, en date du 22.10.2020 à 08h00 au 23.10.2020 à 15h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au Square Jean XXIII à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de livraison d'une cabine électrique pour Ores, en date du 04.12.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Camille Cerf, 18 à Arlon, à l'avenue du 10^{ème} de Ligne devant le bâtiment Callemeyn 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05.12.2020 à 06h00 au 06.12.2020 à 22h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'abattage d'arbres, en date du 27.10.2020 de 07h30 à 18h00.

Le 21 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Val Vert 18 à Arlon (Waltzing), en date du 21.10.2020 à 07h00 au 23.10.2020 à 18h00, à la rue des Roses, 2 à Arlon, en date du 21.10.2020 à 07h00 au 30.10.2020 à 18h00., en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation affaissement.

Le 22 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux sanitaires, en date du 22.10.2020 à 07h00 au 24.10.2020 à 17h00.

Le 22 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 22.10.2020 à 07h30 au 30.10.2020 à 16h00.

Le 22 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, 98 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'enlèvement d'une citerne, en date du 28.10.2020 de 08h00 à 15h00.

Le 22 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Joseph Netzer, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue, en date du 17.11.2020 de 09h00 à 15h30.

Le 22 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons, N4 – route de Bastogne n°386 BK178.860, N4 – route de Luxembourg n°138 – BK183.380 à Arlon, N40 – route de Neufchâteau n°413 – BK3.950, N844 – avenue de Mersch n°213 – BK1.030, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation de cinémomètres (pose d'un radar répressif, en date du 19.11.2020 à 07h00 au 31.12.2020 à 16h00.

Le 23 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 70 à Arlon, à la rue des Martyrs, 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.11.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 23 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de vidange de chambre de dégraissage, en date du 28 octobre 2020 de 07h30 à 14h00.

Le 23 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Buvange, 79 à Arlon, à la rue du Goldberg, 66 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique, en date du 03.11.2020 à 07h00 au 13.11.2020 à 17h30.

Le 23 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du Bois d'Arlon, 106 à

Arlon – fouilles en trottoir entre le 23.10.2020 et le 06.11.2020, route de Bouillon, 146 à Arlon, fouilles en trottoirs et voirie entre le 28.10.2020 et le 12.11.2020, rue des Tilleuls, 90 à Arlon, fouilles en trottoir, entre le 30.10.2020 et le 3.11.2020, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz.

Le 23 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 26.10.2020 à 07h00 au 27.10.2020 à 19h00.

Le 23 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue Scheuer, rue Seyler, rue François Boudart, rue Sainte-Croix, rue du Musée, Impasse du Musée, Avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation partielle de l'égout, en date du 26.10.2020 à 07h00 au 27.10.2020 à 18h00.

Le 23 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du service bus Arlon/Luxembourg, en date du 31.10.2020 au 08.11.2020.

Le 23 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage et du démontage d'une exposition à l'ancien Palais de Kustice, en date du 11 novembre 2020 de 10h00 à 19h00 et du dimanche 22 novembre 2020 de 18h00 à 22h00.

Le 26 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Hachy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 26.10.2020 à 08h00 au 29.10.2020 à 16h00.

Le 26 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin du Peiffeschoff, 13 et 13 B à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique, en date du 26.10.2020 à 07h00 et 06.11.2020 à 17h30.

Le 26 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Val Vert 18 à Arlon (Waltzing), en date du 21.10.2020 à 07h00 au 27.10.2020 à 18h00, rue des Roses, 2 à Arlon, en date du 21.10.2020 à 07h00 au 30.10.2020 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation affaissement.

Le 26 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.12.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 26 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 105 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 24.10.2020 à 06h00 au 30.10.2020 à 20h00.

Le 26 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Camille Cerf, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.10.2020 de 08h00 à 16h00.

Le 28 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Clairefontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de poutres métalliques, en date du 27.10.2020 à 06h00 au 28.10.2020 à 16h00.

Le 28 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation maison, en date du 26.10.2020 à 08h00 au 30.10.2020 à 17h00.

Le 28 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Général Molitor, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de vide-maison, en date du 28.10.2020 à 08h00 au 30.10.2020 à 16h00.

Le 28 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Ermesinde, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison en date du 28.10.2020 entre 07h00 et 18h00.

Le 28 octobre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Saint-Dié, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz, en date du 28.10.2020 à 07h00 au 11.11.2020 à 18h00.

Le 28 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 28.10.2020 à 17h00 au 30.10.2020 à 10h00.

Le 28 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place des Chasseurs Ardennais et Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'élagage d'arbres, en date du 09.11.2020 à 07h00 au 10.11.2020 à 18h00.

Le 29 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Hachy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 26.10.2020 à 08h00 au 04.11.2020 à 16h00.

Le 29 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 30.10.2020 de 07h30 à 17h00.

Le 29 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade et rue Etienne Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton + manœuvre camion, en date du 04.11.2020 à 07h00 au 06.11.2020 à 17h00.

Le 29 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'intersection de la rue Etienne Lenoir et rue de l'Esplanade à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton + manœuvre camion, en date du 30.10.2020 de 07h00 à 17h00.

Le 29 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 29.10.2020 à 06h00 au 30.10.2020 à 18h00.

Le 29 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, 80 à Arlon, ouverture et accotement en voirie, en date du 16.11.2020 à 07h00 au 20.11.2020 à 18h00, et rue de Neufchâteau 148 à Arlon, ouverture en accotement, en date du 17.11.2020 à 07h00 au 23.11.2020 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau.

Le 30 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold en raison d'assurer le bon déroulement des sessions du Conseil Provincial en 2021, en date des : vendredi 22 janvier 2021 (9h00 + 11h00 mercuriale), vendredi 26 février 2021 (14h00), vendredi 26 mars 2021 (14h00), vendredi 30 avril 2021 (14h00), vendredi 28 mai 2021 (14h00), vendredi 25 juin 2021 (14h00), vendredi 03 septembre 2021 (14h00), vendredi 24 septembre 2021 (09h00 + rapport annuel des Administrations), vendredi 22 octobre 2021 (14h00), lundi 25 octobre 2021 (09h00 + budget), mardi 26 octobre 2021 (09h00 + budget), mercredi 27 octobre 2021 (09h00 + budget), vendredi 26 novembre 2021 (14h00), vendredi 17 décembre 2021 (09h00),

Le 30 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Caserne, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de débouchage égout, en date du 30.10.2020 entre 08h00 et 17h00.

Le 30 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules, rue de la Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pompe à béton, en date du 05.11.2020 de 15h00 à 16h30.

Le 30 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.11.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 30 octobre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la place du Lieutenant Callemeyn, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.11.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules Place des Chasseurs Ardennais et Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'élagage d'arbres, en date du 12.11.2020 à 07h00 au 13.11.2020 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.11.2020 de 08h00 à 17h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Espagnols, 130 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 04.11.2020 à 16h00 au 11.11.2020 à 16h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant la circulation des piétons, à la rue de Neufchâteau, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un lift, en date du 16.11.2020 à 08h00 au 18.11.2020 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l'Esplanade, rue Etienne Lenoir, Grand-Rue, rue Léopold, rue du Palais de Justice, rue des Faubourgs, rue Léon Castilhon, Avenue Jean-Baptiste Nothomb et rue Joseph Netzer à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation d'un câble de fibre optique, en date du 09.11.2020 à 07h00 au 20.11.2020 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la N83 entre les BK 3.200 et 3.900 à Arlon, en date du 10.11.2020 entre 20h00 et 06h00 du matin, en date du 12.11.2020 entre 20h00 et 06h00 du matin, en date du 13.11.2020 entre 20h00 et 06h00 du matin, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de contrôle photométrique de la luminosité.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une charpente à l'église de Saint-Martin, en date du 16 novembre 2020 à 18h00 au 18 novembre 2020 à 06h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la Place Schalbert via la rue de Bastogne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau, ouverture en accotement, en date du 20.11.2020 à 07h00 au 26.11.2020 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'une charpente à l'église de Saint-Martin, en date du 09 novembre 2020 à 06h00 au 11 novembre 2020 à 18h30.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Am Pad, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04.11.2020 de 12h00 à 17h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de rénovation, en date du 04.11.2020 à 08h00 au 15.12.2020 à 17h0.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.11.2020 de 08h00 à 18h00, à la rue du Dispensaire, 4 à Arlon, en date du 04.11.2020 à 08h00 au 15.12.2020 à 17h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 105 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 03.11.2020 à 06h00 au 17.11.2020 à 20h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 105 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un container, en date du 03.11.2020 à 06h00 au 17.11.2020 à 20h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 03.11.2020 à 09h00 au 07.11.2020 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Grass à Arlon (Sterpenich), passage à niveau 163, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fermeture du PN 163, en date du 16.11.2020 à 22h30 au 17.11.2020 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la place du Lieutenant Callemeyn, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.11.2020 de 09h00 à 18h00.

Le 06 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 93 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique, en date du 19.11.2020 de 12h00 à 16h00.

Le 09 novembre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de chaudière, en date du 09 et 10 novembre 2020 de 07h00 à 17h00.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale SOFILUX – Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 décembre 2020.

Monsieur MAGNUS – C'est un point qui nécessite une petite explication parce qu'on doit bien l'avouer, nous avons à un certain moment - je crois que dans d'autres communes c'est la même chose - mal compris la demande de Sofilux. Nous nous sommes d'abord posé la question de savoir s'il fallait ou non l'accepter ; ensuite nous avons revu avec l'ordre du jour de SOFILUX, qui comporte deux points, une explication plus précise de leur demande. Tout d'abord le 1^{er} point était l'évaluation du plan stratégique 2020-2022, et ensuite le 2^{ème} point était l'augmentation des subsides accordés à TV Lux pour l'année 2020, « voir notre courrier du 20 octobre 2020 ». Effectivement Sofilux nous a écrit le 22 octobre 2020 – sûrement une faute de frappe – en nous rappelant simplement, pour que tous les Conseillers soient bien au courant, qu'actuellement Sofilux intervient pour une partie fixe statutaire dans les frais de fonctionnement de TV Lux de 1 € par habitant, augmenté depuis 2015 de 0,50 € par habitant, sous réserve de l'accord annuel des communes via leur assemblée générale. TV Lux demande aujourd'hui une augmentation de sa subsidiation de 1 € supplémentaire par habitant pour un montant de 2,50 € par habitant (1 € + 0,50 € + 1 €), soit un montant total de 711.000 € à la place de 427.000 €. « Notre Conseil d'administration – celui de Sofilux – de ce 20 octobre s'est prononcé favorablement en attribuant le subside de la façon suivante : 1,50 € par habitant, et 1 € supplémentaire octroyé pour l'année 2020. Pour les années suivantes, toute demande sera conditionnée ; TV Lux devra présenter une situation financière annuelle au Conseil d'administration de Sofilux qui jugera de l'opportunité de l'attribution de ce supplément, et surtout - le 2^{ème} point me semble particulièrement important – le subside sera attribué si les moyens financiers de Sofilux le permettent, pour autant qu'ils n'hypothèquent pas les dividendes octroyés aux associés communaux. » Il nous semble important de lire cette lettre en parallèle avec le document de convocation à l'assemblée générale que vous avez reçu. Nous proposons donc ceci : nous avons compris dans un 1^{er} temps que TV Lux nous demandait directement à nous, communes, de payer 1 € par habitant sur le budget communal ; or on doit bien admettre en relisant que ce n'est pas le cas. On nous demande donc ici non pas de participer directement via le budget communal à 1 € de plus - qui aurait fait pour notre budget un montant de 30.000 € - mais de donner notre accord pour que comme actionnaire de Sofilux nous acceptions que Sofilux donne ce montant supplémentaire à TV Lux pour l'année 2020. Nous demandons également que pour les années ultérieures Sofilux revienne – comme ils le proposent d'ailleurs – vers les communes pour accepter ce montant supplémentaire. Il est important pour nous de soutenir notre télévision locale, nous estimons qu'il faut donc répondre positivement à cette demande, pour autant bien entendu que cette semence s'adresse à Sofilux et que ça n'ait pas un impact sur les dividendes annuels distribués aux communes. Comme c'est ce qu'ils proposent dans leur lettre du 22 octobre, je n'imagine pas que ça puisse poser des problèmes. Voilà donc la proposition que je vous propose d'adopter... Comme actionnaire nous répondons 'Oui, Sofilux peut donner pour nous 1 € supplémentaire à TV Lux pour l'année 2020', et pour l'année 2021 ils repasseront devant les communes pour demander leur accord, pour autant qu'ils aient respecté les conditions qui sont déterminées par le Conseil d'administration de Sofilux.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide à l'unanimité d'approuver tous les points repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX qui aura lieu le 17 décembre 2020 à Libramont :

1. Evaluation du plan stratégique 2020-2022 – année 2021
2. Augmentation des subsides accordés à TVLux pour l'année 2020 (voir notre courrier du 20 octobre 2020).

6. ADMINISTRATION GENERALE : Confirmation des dispositions réglementaires adoptées par le Collège communal en date du 26 octobre 2020 relatives au port du masque.

Monsieur MAGNUS – Nous en sommes clairement, et pour ne pas chaque fois modifier la réglementation en vigueur, à ce que nous avons décidé avant une certaine souplesse, et on en revient principalement – pas exclusivement – à la petite ceinture, et à l'intérieur de celle-ci, mais j'ai envie

de rajouter à cela qu'il est important d'avoir toujours un masque sur soi et de pouvoir le sortir lorsqu'on parle à quelqu'un, qu'on est avec quelqu'un, lorsqu'on s'approche de quelqu'un... Je crois que c'est ça qui est important finalement ; l'endroit où l'on se trouve, c'est bien mais il faut que les citoyens et citoyennes prennent l'habitude d'avoir un masque sur soi, et de le mettre quand il estime que c'est nécessaire, ou quand c'est nécessaire parce qu'on se rapproche d'une personne qui pourrait être éventuellement contaminée. Voilà la philosophie qui doit présider à cette prise de décision.

Madame FROGNET – Je voudrais simplement m'abstenir pour ce point.

Monsieur KERGER – Je voudrais faire une petite suggestion. Nous prenons régulièrement des mesures qui sont fluctuantes et variables, mais est-ce qu'il ne serait pas possible pour les citoyens de mettre sur le site internet de la Ville un onglet Covid-19 ? Actuellement lorsque l'on va rechercher, il faut passer à travers toutes les informations, et comme elles changent régulièrement il est parfois difficile de se retrouver ; j'ai eu le cas hier où des gens s'invectivaient au bord de la route, les uns avaient une version et les autres avaient une autre... Est-ce qu'il y aurait moyen de voir avec le service informatique s'il n'y a pas moyen de mettre un onglet Covid-19, on clique dessus et on a les différentes mesures.

Monsieur MAGNUS - Je sais qu'en 1^{ère} page de notre site il y a quelque chose sur le Covid-19, mais je vais suggérer à Alexandra de mettre cela en 1^{ère} page... On me dit qu'Alexandra nous écoute, elle aura certainement entendu notre demande.

Monsieur LAQLII – Pour aller dans le même sens que Monsieur KERGER, est-ce qu'il y a moyen de mettre des petites pancartes pour indiquer aux citoyens où il faut mettre ou avoir obligatoirement un masque sur soi dans la petite ceinture ?

Monsieur MAGNUS - Non seulement c'est possible, mais c'est fait ! Je parle ici sous le contrôle de notre Directeur du Département technique qui est avec nous, et je peux te dire que voyageant souvent sur la commune, je vois les panneaux avec les masques qui sont un peu partout là où c'est obligatoire. Je peux demander qu'on revérifie si tout est en ordre, mais pour moi c'est une disposition que nous avons prise, parce que ça me semble important de l'indiquer aux citoyens. Je me retourne vers Fabien REVEMONT qui relayera, mais en principe c'est fait. Morad, si tu vois un endroit où ça ne l'est pas, n'hésite pas à envoyer un mail pour que l'on rectifie.

Monsieur GAUDRON – Je voulais juste rééditer mon commentaire du mois précédent qui est de rappeler que c'est une compétence du Conseil communal de traiter ce genre de discussion et de mesures prises face à cette pandémie ; il faudra donc à un moment donné qu'on puisse avoir une discussion sur notre stratégie vis-à-vis de ces situations, étant donné que la pandémie peut avoir des hauts et des bas, mais on comprend que le Bourgmestre doit agir en urgence à notre place, ce qui est en effet dans ses compétences. Cependant ce serait bien aussi qu'on puisse baliser l'action que le Bourgmestre prend en urgence, notamment dans le sens de ce que vous avez évoqué, Monsieur le Bourgmestre, d'aller vers des mesures où on demande aux citoyens de mettre le masque à certains endroits plutôt que sur un périmètre - comme c'est encore le cas aujourd'hui sur la petite ceinture - vu que dans la situation actuelle même à l'intérieur de la petite ceinture il y a de nombreux moments où les personnes ne sont pas en contact direct.

Monsieur MAGNUS - C'est d'ailleurs pour cela que je l'ai répété, je crois que c'est très difficile de prendre des mesures qui sont logiques parce qu'on peut se retrouver dans des rues qui sont soi-disant à fortes fréquentations, mais avec cette pandémie et ces magasins qui sont fermés, il n'y a pas grand monde ; par contre vous pouvez vous retrouver dans un autre endroit où pour une raison ou une autre il y a beaucoup de monde... J'en appelle à la citoyenneté de nos concitoyens de porter le masque lorsqu'ils sont en contact rapproché, c'est-à-dire en dessous de 2 mètres avec quelqu'un d'autre, et à

ce moment-là – peu importe où l’on est – il faut porter ce masque car c’est la seule manière de faire en sorte que ce virus puisse arrêter de se répandre.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide **par 25 voix pour et une abstention (Mme G. FROGNET)**, de confirmer la décision prise par le Collège communal en date du 26 octobre 2020.

7. C.P.A.S. : Présentation du rapport sur les synergies et économies d’échelle entre la commune et le CPAS.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Mobilité – Appel à projet « Commune pilote Wallonie cyclable » - Approbation de la candidature de la Ville d’Arlon.

Monsieur MITRI – Voilà la concrétisation de notre travail sur le Plan communal de Mobilité, que ce soit la déclaration de politique générale, le schéma de structure, le PST, etc. Le Ministre régional vient vers nous pour un appel à projets dans le but d’inciter les communes participantes à réaliser des aménagements cyclables sûrs, confortables et performants. L’objectif à terme est de parvenir à remplir les objectifs du Gouvernement wallon dans la vision qu’il appelle ‘Fast’, c’est-à-dire la réduction de l’utilisation de la voiture individuelle, particulièrement pour les courts trajets, au profit des modes actifs, que ce soit le piéton ou le cycliste ; dans le cas qui nous concerne maintenant, ce sont les cyclistes. Cet appel à projets est sur une période de 2020 à 2024, et considère la population des villes qui participent. La Ville d’Arlon, par son nombre de 30.000 habitants, peut prétendre à un subside maximal de 1.200.000 € qui sera réservé pour les infrastructures, les marquages et les signalisations des pistes cyclables en site propre ou en site protégé. La part du subside varie entre 60 et 80 % du montant global des travaux, en fonction des travaux réalisés. Les projets doivent être entrés au Ministère pour le 31 décembre de cette année, et nous aurons la réponse si nous sommes retenus pour le 28 février 2021. L’ensemble des travaux doivent être réalisés pour le 31 décembre 2024 au plus tard. Deux axes ont été choisis pour présenter ce dossier de candidature : d’abord la création d’un réseau cyclable performant sur l’ensemble de la commune, dans le but de permettre aux citoyens qui pratiquent le vélo de se déplacer facilement, non seulement en ville mais aussi de villages à la ville, entre les villages et jusqu’aux communes voisines. Trois priorités ont été choisies : la première est les entités situées à l’ouest de la ville jusqu’à Arlon qui sont répertoriées dans le PCM, et Thibaut va vous présenter des plans d’une manière schématique et explicative ; la liaison de la deuxième priorité qui concerne le Ravel W9 qui relie Martelange à Torgny, en passant à Arlon par Bonnert, les quartiers périphériques du Waschbour, de l’Hydrion et de Schoppach pour rejoindre Châtillon en longeant la N82 ; la troisième priorité est de relier Arlon aux villages qui ne sont pas connectés via les deux priorités précédentes. L’objectif qui est aussi important que ces priorités est de rendre le déplacement de mode doux à l’intérieur de la ville d’une manière apaisée et sécurisée. C’est pour cela qu’on a travaillé sur le contournement cyclable de la ville qui permet de se rendre d’un quartier à un autre en évitant les pentes qui sont liées à la topographie de notre centre-ville. Il y aura tout particulièrement des liaisons urbaines d’un potentiel élevé qui sont répertoriées dans le Plan communal de Mobilité, l’une entre la gare et Callemeyn qui dessert le centre-ville et l’entité estudiantine Henallux, et l’autre entre la gare et l’hôpital, jusqu’à l’Université de Liège. Les voiries qui le peuvent seront équipées d’aménagements cyclables, et pour les autres où il n’y a pas moyen, des zones 30 seront mises en œuvre pour diminuer la pression automobile et garder la possibilité de se déplacer même dans ces zones où il n’y a pas moyen de créer des pistes séparées, pour favoriser aux Arlonais la marche ou le vélo pour leurs déplacements urbains. Je passe rapidement la parole à Thibaut VINCENT et je le remercie pour tout le travail que vous voyez dans les annexes qui ont été mises dans le dossier... un

travail important, détaillé sur toutes ces priorités, et nous espérons décrocher de la Région wallonne cet appel à projets qu'elle nous laisse prétendre de 1.200.000 €.

Monsieur VINCENT – Une simple précision par rapport à ce que Monsieur MITRI a dit dans son introduction, le subside auquel la ville d'Arlon peut prétendre dans le cadre de ce projet est à hauteur de 1.200.000 € pour les deux années de 2022 jusque 2024. Vous avez en face de vous une présentation du schéma de réseau cyclable projeté à l'horizon 2024, avec en mauve les liaisons de priorité 1 ; les flèches représentent à chaque fois des intentions et en aucun cas des liaisons précises donc on peut notamment mentionner la liaison entre Arlon et les villages vers l'Ouest de la commune jusque Etalle et Hachy, et dans l'autre sens de Arlon vers la frontière luxembourgeoise. La liaison de priorité 2 est représentée en rouge par le Ravel avec à chaque fois des liaisons vers les villages situés directement à proximité. Enfin les liaisons de priorité 3 vers tous les villages qui n'ont pas encore été desservis par les liaisons de priorité 1 ou 2.

Pour ce qui est des liaisons du centre-ville, Monsieur MITRI a parlé d'un contournement cyclable - les flèches à double sens en vert - dont certains barreaux existent déjà, on peut mentionner notamment la coulée verte ; nous avons aussi les deux liaisons urbaines de haut potentiel entre la gare d'une part et le pôle de l'hôpital/ULg, et d'autre part entre la gare et le pôle de Callemeyn. Cette dernière liaison permettra de desservir le centre-ville et les quartiers commerçants. Enfin toutes les liaisons pénétrantes - en bleu ciel ou en vert clair – depuis ce contournement cyclable vers les liaisons urbaines et le centre-ville. Enfin, la zone 30 dont les contours n'ont pas été totalement fixés définitivement, c'est pour cela que les contours sont assez lisses pour avoir une certaine latitude et savoir si on englobe l'une ou l'autre. Vous pouvez voir également tous les autres points qui représentent des pôles d'intérêt ; on peut notamment citer des grandes enseignes, les grandes écoles secondaires ou encore les centres sportifs.

Monsieur BALON – Je voulais remercier Messieurs MITRI et VINCENT pour le travail qu'ils ont fait, ainsi que la Commission de Mobilité, qui ont travaillé rapidement sur le sujet pour être dans les temps. Je voudrais faire un petit aparté sur la piste cyclable qui a été faite le long de la N4, en direction de Steinfort... D'abord je voulais remercier aussi la Région wallonne qui a su réagir assez rapidement suite aux interpellations citoyennes pour enlever les feuilles qui étaient présentes et empêcher la pratique du vélo dessus. Maintenant je vais en venir au point, on peut parler ici d'un semi-échec - le GRACQ a longuement expliqué cela sur Facebook et dans la presse - car c'est une piste cyclable trop étroite et pas très bien située ; nous n'avons pas la largeur suffisante pour faire passer une balayeuse ; la largeur est insuffisante pour qu'un piéton et un cycliste puissent s'y croiser ou que deux cyclistes puissent se dépasser... Nous n'avons pas de traversée pour passer d'un côté à l'autre... et étant donné que nous sommes le long d'une nationale – nous avons pu le voir dans une vidéo qui est sortie sur Facebook – on ne se sent pas en sécurité sur cette piste à cause des voitures qui passent à une vitesse excessive et des camions qui circulent... Je voulais juste expliquer en quoi ce sera toujours une mauvaise solution de choisir la piste cyclable le long de la route régionale, mais ici on a l'exemple vraiment parfait parce que sur ce format là on ne sait pas fondamentalement résoudre ces problèmes de largeur, de séparation physique et difficile à mettre en œuvre, et de sécurité. Je voudrais plaider pour que lorsqu'il y a une alternative – ça aurait pu être le cas ici via la Chaussée romaine qui passe près de chez Coljon – on essaye de la privilégier... Ce qui est fait est fait, on aurait pu étudier des améliorations possibles, mais à l'avenir nous prévoyons dans notre plan des liaisons vers les communes d'Etalle et d'Habay, et j'aimerais que les erreurs passées nous servent de leçon et qu'on s'en serve pour faire mieux à l'avenir... peut-être se rencontrer avec ces autres communes et la Région wallonne pour avoir un projet commun et ne pas faire chacun un projet de notre côté. Dans notre projet ici il y a une alternative aux liaisons le long de la route régionale en passant sur l'ancienne Chaussée romaine et les marais pour aller vers Etalle, et un embranchement pour partir vers Hachy... Nous avons vu les plans, il y a une solution qui existe, autre que les routes régionales. Ne dispersons pas les forces et faisons quelque chose de bien.

Monsieur MAGNUS - On ne va pas se lancer dans un débat sur la N4... Pour ceux qui ne l'ont pas encore vue, il est vrai que cette vidéo dont il parle est assez effrayante puisqu'on y voit quelqu'un dépasser dans le tournant en venant de Luxembourg vers Arlon, et la voiture qui vient en face doit se déporter dans la partie engazonnée. J'ai demandé tout-à-l'heure que l'on reste dans l'ordre du jour pour que tous voient notre avis, et je crois que la Région wallonne elle-même le dit, si on devait recommencer aujourd'hui, nous ne ferions pas comme cela.

Monsieur GAUDRON – Simplement pour dire qu'en effet c'est une belle opportunité pour la commune d'Arlon, Monsieur VINCENT l'a rappelée, d'avoir jusque 1.200.000 € de subsides dans les deux prochaines années, si nous sommes repris dans cet appel à projets du Ministre HENRY, donc le groupe ECOLO + soutient cette candidature de la Ville d'Arlon et ça sera un « oui » pour nous.

Monsieur SAINLEZ – Merci pour la présentation qui a été faite par Monsieur VINCENT, et Monsieur MITRI au préalable. C'est une très bonne nouvelle et c'est un super projet, j'avais quand même quelques questions comparativement au règlement de cette subvention : je vois qu'en fait c'est uniquement le domaine communal qui est concerné, ça ne concernera donc pas finalement des projets qui pourraient concerner en partie les routes régionales – c'était par rapport aux slides que l'on a montrés auparavant – et je voulais avoir un peu cette confirmation-là. Je vois qu'ils demandent un audit de la politique communale en matière cyclable à échéance à l'année prochaine... Peut-être que c'est un outil intéressant que l'on pourra discuter entre nous, notamment en incluant comme ça a été précédemment dit les cheminements Ravel dans la carte globale, parce que je pense qu'on a tous envie de voir l'interconnexion de tous ces réseaux. J'ai vu une clause que je n'ai pas bien compris, comme quoi il y avait une 40ème de communes qui seraient effectivement éligibles mais surtout qu'il y en aurait 2 ou 3 par catégorie, donc je suppose que les catégories sont en fonction de la population et je voulais un peu avoir des confirmations ou des informations à ce sujet-là.

Monsieur VINCENT - Concernant les catégories, effectivement il y a plusieurs catégories de population... La catégorie entre 30.000 et 80.000 habitants comprend approximativement 13 communes. On peut citer notamment Wavre, Nivelles, Ottignies/Louvain-la-Neuve et Tournai. Toutes ces communes peuvent prétendre à un subside de 1.200.000 € et on a l'assurance de la Région wallonne qu'au moins 2 ou 3 de ces 13 communes seront reprises. Pour ce qui est des routes régionales, on ne peut pas demander à la Région de subventionner des travaux qui sont effectués le long des voiries régionales ; par contre on peut demander, et ça sera décidé au cas par cas, d'aménager des traversées de routes régionales. Dans ce cas-là on peut proposer des liaisons sur voiries communales qui intersectent des routes régionales. Enfin, concernant l'audit de la politique cyclable, l'objectif pour la Région wallonne est juste d'avoir un avis clair et objectif d'un point de vue externe sur l'état des lieux de la politique cyclable, comme cela se fait actuellement dans chaque commune.

Monsieur MITRI – Thibaut a répondu à tous les points, j'attire simplement l'attention sur l'importance du travail où l'on implique les commissions et les citoyens car le résultat de ce travail de fond était vraiment l'implication des citoyens à travers les commissions, et aussi à l'écoute de ce qui arrive, que ce soit sur les réseaux sociaux ou à travers les commissions. Nous continuerons dans ce type de dynamique pour l'avenir.

Monsieur TRIFFAUX – Je pense que c'est très bien de répondre à un appel à projets de la Région wallonne, le projet-pilote 'Wallonie Cyclable', et j'espère que l'on aura les 1.200.000 € de subsides. Les relations entre les villages, les campus, etc. je trouve cela très bien... Mais vous savez bien que j'ai parfois une indigestion quant à votre politique un peu obstinée, parfois déraisonnable je trouve, à faire des couloirs pour les cyclistes à contre-sens ! Je voudrais quand même bien dire que mon assentiment ce soir, ce n'est pas un blanc-seing pour le futur et que je me réserve évidemment le droit de juger sur pièce les propositions d'aménagements que vous nous ferez dans le futur.

Monsieur WALTZING – Juste pour accentuer le fait que c'est très bien de travailler sur des pistes pour relier les villages et les communes voisines, mais peut-être que vous n'avez pas focalisé sur la commune voisine du côté grand-ducal... ça peut être un élément supplémentaire pour faire l'appel à subsides pour indiquer que c'est même un relai entre deux pays et que l'on pourrait également travailler à l'interconnexion des pistes cyclables avec les pistes cyclables remarquables du côté grand-ducal.

Monsieur MAGNUS - En général la Région wallonne aime bien quand on travaille dans l'intercommunalité comme ils le disent... c'est vrai qu'à Namur ils sont loin du Grand-Duché du Luxembourg et ils ne pensent pas toujours à donner aussi des points supplémentaires à l'internationale sans nous prendre pour une grande région internationale, mais je crois que c'est important de pouvoir relier notre commune à celle de Steinfort ou Beckerich, de l'autre côté.

Monsieur MITRI – Je vais directement répondre à Monsieur WALTZING que son point de vue a été pris en compte d'une manière très importante dans cet appel à projets. Si vous regardez au point B à la page 10, il y a tout un chapitre qui est consacré à cette spécificité très importante que nous avons comme ville frontalière, à la connexion transfrontalière avec le mode doux qui est évidemment par l'axe Barnich, Autelhaut et Kleinbettingen... Nous avons même été plus loin car le contact a été pris avec la commune de Steinfort où ils ont marqué un pré-accord de prendre à leur charge la connexion qui est sur leur territoire. Quand nous approcherons le territoire luxembourgeois, ils ont déjà donné l'accord qu'ils continueront jusqu'à la gare la partie qui les concerne. C'est un chapitre que nous n'avons pas oublié.

Monsieur GIGI – Par rapport au règlement, il est prévu entre autre de créer une commission communale vélo, et je pense qu'il serait intéressant de l'intégrer dans la Commission de la Mobilité qui existe déjà actuellement. Ça permettrait vraiment de créer des synergies autant entre les citoyens, le GRACQ, le SPW et la commune, et de ne pas recréer de nouvelle commission qui ferait un travail parallèle qui est déjà fait dans certain cas.

Monsieur MITRI - C'est une remarque qui a déjà été débattue au niveau de la Commission... nous n'avons pas encore pris de décision finale mais l'intention va dans le sens que vous dites.

Monsieur MAGNUS – Merci pour ces remarques et je ne doutais pas que ce soit à l'unanimité que nous votions ce point. On a plus qu'à croiser les doigts pour que nous soyons retenus et que l'on puisse avoir un budget aussi important pour améliorer notre commune au niveau de son aspect cyclable.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : Le dossier de candidature de la Ville d'Arlon à l'appel à projet « Communes pilotes Wallonie Cyclable » est approuvé.

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché des travaux – Réaménagement de la place du parc Léopold et de la construction d'un parking souterrain sous la place Léopold. Approbation du cahier des charges et du projet d'avis de marché modifiés suivant les remarques émises dans l'avis d'opportunité du pouvoir subsidiant.

Monsieur MAGNUS – Vous savez que le cahier des charges était passé fin du mois d'août au Conseil communal.

Monsieur MITRI – Comme vous venez de le dire le Conseil communal du 25 aout a déjà approuvé le cahier des charges et le montant estimé du marché pour le réaménagement de la place et la construction du parking souterrain ; le mode de passation était une procédure ouverte, mais comme d’habitude on doit soumettre cela à la tutelle. Le Ministère subsidiant a émis un avis d’opportunité avec des remarques à l’auteur de projet, et ils ont tous été avec la cellule du SPW – DGO1 à une réunion où toutes ces remarques ont été prises en considération. L’auteur de projet a réintroduit et nous introduisons cette correction administrative au niveau de ce cahier des charges, où il n’y a aucune modification dans le montant estimatif qui reste identique sur le plan budgétaire et estimatif global.

Monsieur GAUDRON – Sans être long parce que nous avons déjà eu plusieurs fois ce débat mais en résumé pour le groupe ECOLO, ça reste un projet digne du passé. On vous rappelle qu’on est déjà à 13 millions d’euros de dépenses annoncés pour ce projet ; que par ailleurs on voit, en repassant le point aujourd’hui, qu’il est de plus en plus certain que les délais pour avoir l’intégralité du subside ne pourront être tenus... et qu’en plus de ça, par le passé déjà 13 millions d’euros pour un investissement comme celui-là, cela nous semblait complètement désuet ; aujourd’hui avec le Covid et ce que ça représente sur les finances des différents niveaux de pouvoir, et peut-être encore plus sur le raisonnement qu’un autre monde est nécessaire, ce projet devient complètement d’un autre temps. Rajoutez encore un autre élément, qui est peut-être nouveau dans le dossier, c’est que gaspiller l’argent dans ce projet-là ne permettra pas de le dépenser dans autre chose... De plus on apprend maintenant qu’il y a en plus les difficultés que l’on va rencontrer avec la Province qui se dessaisit de toute une série de compétences et certains services arlonais qui pourraient être mis en péril, et où la présence et le soutien communal seront peut-être nécessaires de manière plus importante, comme la Maison de la Culture et la bibliothèque orientée sociale, qui se retrouve dans les bâtiments provinciaux ici à Arlon... Tout cela nous renforce encore dans l’idée qu’il ne faut plus avancer sur ce projet. Un autre élément important aussi c’est le cout d’excavation des terres avec les nouvelles règlementations dans le domaine, où l’on est dans le flou total sur les dépassements sur le budget que cela va représenter dans ce projet, vu qu’il y a plus de 30.000 m³ de terres qui vont être déplacés. Un dernier point qui est celui de l’écoute des citoyens... Le Collège a toujours refusé de réaliser une consultation populaire sur ce sujet. Je sais que votre position est de se dire qu’il faut laisser faire le Collège, mais contrer une fois de plus ce refus d’entendre les citoyens, je constate qu’aujourd’hui on vote maintenant ce point-là alors qu’il y a un peu plus tard en séance une interpellation citoyenne sur le sujet, ça montre bien que ça ne compte pas pour vous et que vous voulez avancer peu importe le contenu qui vous sera exposé.

Monsieur MAGNUS - Je crois que je ne vais pas me relancer encore une fois dans ce débat, d’autant plus que, comme vous l’avez dit, j’aurais l’occasion de répondre dans le cadre de l’interpellation citoyenne. Je voudrais simplement dire qu’il ne faut pas non plus dire des choses erronées... l’intervention de la Province, on verra ce que cela va donner, mais pour l’instant en tout cas c’est quelque chose de positif au niveau du budget communal puisque cette année nous allons gagner 550.000 € grâce au fait qu’ils reprennent une partie de la dotation à la Zone de Secours. Ensuite, dire que cela nous empêchera de faire d’autres projets, je le répèterai tout-à-l’heure mais je crois que vous n’avez pas encore très bien compris, j’ai présenté le plan financier le 25 aout et vous savez bien que l’ensemble du projet est hors balise, donc il n’impactera pas les possibilités de financer d’autres projets. Vous ne le mentionnez jamais mais nous avons des fonds européens importants, nous avons une opération de revitalisation qui est importante, et donc c’est fondamental pour nous de continuer à avancer sur ce projet qui nous semble de notre temps, et même du temps de demain.

Monsieur TRIFFAUX – Vous avez voté le projet le 25 aout, où je n’étais pas présent, je fais partie du tiers du Conseil communal qui était absent ce soir-là... Il y avait 30 % des Conseillers communaux qui n’étaient pas présents à cause des vacances, du Covid, de la quarantaine, etc. Voilà, c’est voté

mais de toute façon je tiens à dire que ce soir je vote contre ce cahier des charges, non pas que je suis par principe opposé à un parking sous la place Léopold, pas du tout... Pour moi ça reste une idée possible mais j'ai toujours dit qu'il faut que le parking soit invisible en surface. Cela ne va pas être le cas ici avec les édicules en métal qui vont surgir sur la place Léopold, et je ne suis pas sûr que cela va s'accorder avec l'esthétique et le cadre de la place. Je regrette aussi la différence de niveau qu'il va y avoir entre la rue de la Poste et le parc... Je regrette que le parc n'ait de parc que le nom... Vous nous dites qu'il y aura beaucoup d'arbre et tout ça, vous nous aviez dit ça aussi pour l'avant de l'Hôtel de Ville... Je vois maintenant ce que ça donne, c'est beaucoup de minéralisation et de béton. Je regrette cela et j'aimerais ne pas avoir ça sur l'espace Léopold. Ensuite il y a le prix que je trouve astronomique, donc pour ces raisons je vais voter contre.

Je voudrais encore dire ceci : par le passé il y a eu des fois où le Collège de Guy LARCIER ou de Raymond BIREN a fait travailler des architectes sur des projets comme par exemple un parking sur la place des Chasseurs Ardennais... Quand les architectes avaient fini leur travail et qu'on avait le coût de ce que ça allait représenter, nous avons eu une discussion où nous avons dit « non, c'est trop cher, on ne le fait pas. » Ce n'est pas parce que les architectes ont travaillé qu'on est obligé de le faire. Ce soir il n'y a encore rien de mal fait, tout est encore possible, et je vous invite vraiment à bien réfléchir ; dépenser plus de 15 millions d'euros là-dedans par les temps qui courent, est-ce que c'est vraiment raisonnable ? Je ne le crois pas, ce n'est pas une très bonne chose. J'aimerais encore dire à Monsieur GAUDRON que j'ai toujours été par le passé en désaccord avec sa proposition de consultation populaire sur ce projet pour une raison précise : il n'y avait pas encore de projet. On ne voyait pas ce que ça allait donner et on ne savait pas combien ça allait coûter... Evidemment depuis le 25 août c'est différent, mais il n'y a quand même pas de consultation.

Monsieur MAGNUS - Vous avez l'art de retourner votre veste, Monsieur TRIFFAUX, en critiquant même le projet ici, en face de l'Hôtel de Ville, que vous avez complètement voté et que l'on a commencé le lendemain des élections ! Vous avez tout voté, à la virgule près, et maintenant vous êtes en train de le critiquer... soyez un peu honnête et tâchez de savoir encore vous regarder dans une glace ! Quant à ce projet au niveau du parking, vous l'avez voté jusqu'au bout, votre groupe était bien représenté le 25 août, et comme le disait votre collègue André EVEN, on l'a voté jusqu'ici donc on ne va quand même pas faire marche-arrière maintenant ! Je vois que vous, chef de groupe, vous ne marchez pas avec l'ensemble de votre équipe, c'est vraiment dommage... Quel retournement de situation, et c'est vraiment étonnant de voir comment vous savez retourner votre veste de manière aussi rapide. J'ai bien noté votre opposition et je demande maintenant un vote. Je veux m'en tenir à l'ordre du jour.

Monsieur GAUDRON – Une fois de plus vous confondez le rôle de Bourgmestre et celui de Président de séance, et c'est une fois de plus dommageable. On repasse à nouveau ici le cahier des charges dans son intégralité, donc nous nous repositionnons sur le cahier des charges dans son intégralité.

Monsieur MAGNUS - Absolument pas, on parle juste de la modification du cahier des charges. Le cahier des charges a été approuvé le 25 août.

Monsieur GAUDRON - C'est un nouveau cahier des charges, c'est pour cela que l'on reparle de l'ensemble du cahier des charges. Je voulais vous dire par rapport aux questions financières, vous nous dites que c'est hors balises et donc que ce n'est pas grave, mais qu'elles soient dans la balise ou hors balise, une dépense reste une dépense. Vous nous dites « On a un plan financier, ça va nous rapporter de l'argent », on va même bientôt croire que la Ville d'Arlon va devenir riche grâce à son parking souterrain... Votre plan financier, nous n'y croyons pas, et je rejoins Monsieur TRIFFAUX quand il dit que jusqu'à présent il s'est toujours positionné contre une consultation populaire parce qu'on n'avait pas les chiffres. C'est une réalité qu'il faut reconnaître, et je me souviens que vous-

même, Monsieur le Bourgmestre, aviez évoqué « On ne va quand même pas demander l'avis des citoyens avant d'avoir le projet définitif et le coût de ce projet. » Je vous invite donc maintenant à prendre conscience de vos propos, d'être consistant par rapport à ceci et d'accepter qu'il y ait maintenant une consultation populaire.

Monsieur MAGNUS - Et on perd tous les subsides de la Région wallonne de 3.600.000 €... Vous me proposez ça, et en même temps vous nous dites « Vous ne serez pas en ordre, vous ne serez pas dans les délais au niveau des subsides européens »... Il y a quelque chose que je ne comprends pas là. Pour les subsides européens il faut avancer, et d'un autre côté vous dites qu'il faut tout arrêter et tout recommencer.

Monsieur GAUDRON - Les subsides européens ne portent pas sur le parking lui-même, et il y a d'autres aspects sur lesquels on peut avancer.

Monsieur TRIFFAUX – Je réagis par rapport à vos propos, Monsieur le Bourgmestre. Je comprends bien que vous êtes fâché que tout le monde ne soit pas d'accord... Je voudrais simplement préciser que j'ai déjà exprimé ma position de ce soir il y a un an et quelques mois, quand l'avant-projet a été présenté, et par le passé je n'ai jamais voté cela. J'ai voté la désignation des architectes pour travailler sur ce dossier, c'est vrai et aujourd'hui encore je serais d'accord si on venait avec un projet de parking qui est invisible en surface, qui coute moins cher... mais si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible ; il ne faut alors pas le faire, mais il n'y a pas de retournement de veste de ma part ! Vous l'interprétez comme vous le voulez, mais c'est comme ça.

Madame NEUBERG – Je voudrais simplement revenir sur vos propos parce que, comme l'a dit Monsieur TRIFFAUX, il y a un an de ça, quand il y a eu une première présentation du projet – je vous invite à revoir les PV du Conseil communal – nous avons fait part tous les deux de multiples remarques quant au design, aux sorties d'évacuation des parkings, etc. et nous avons déjà dit à l'époque que le projet, dans son ensemble, était plus ou moins cohérent ; on l'a voté lorsqu'on était dans le précédent Collège. Néanmoins concernant l'esthétique, on était revenu sur différents commentaires sur la présentation qui avait été faite à ce moment-là. Ce n'est donc pas une surprise et personne ne retourne sa veste.

Monsieur MAGNUS – Je peux simplement confirmer que le 25 août votre représentant a voté pour le point, donc 'Pour Vous' a voté pour le projet le 25 août ; aujourd'hui vous votez contre les modifications apportées au cahier des charges, j'en prends bonne note.

Monsieur SAINLEZ – Je n'ai pas envie de rentrer dans un débat sans fin à ce niveau-là, on l'a déjà eu plusieurs fois... Je sais qu'on est tous connectés en ligne et qu'il y a de l'audience, c'est vraiment très bien et cela doit nous pousser à avoir une audience à chaque Conseil communal. Par rapport à ce qui est dit, j'ai beaucoup de respect pour la consultation populaire des citoyens, mais j'ai vu un Bourgmestre d'une commune limitrophe assez voisine, sur laquelle il y a eu une consultation populaire sur le placement d'éoliennes... la consultation a dit non, et il s'est représenté aux élections en disant « Je pousserais pour que ce soit oui. » Les éoliennes sont là... il a donc maintenu le 'oui' ! Nous n'avons pas fait de consultation populaire ici parce qu'au moment où la question a été posée il n'y avait pas de projet avec un montant et de projet définitif ; Monsieur TURBANG, qui était alors chef de groupe MR, l'opposition, l'avait bien dit et reconnu lors d'un débat du Conseil communal. Evidemment maintenant c'est facile de venir dire ce genre de choses, d'autant plus que lorsque nous avons fait campagne électorale, nous n'avons jamais caché notre intention de faire ce parking avec certaines balises, dont l'esthétisme... Monsieur TRIFFAUX devrait avoir l'honnêteté de reconnaître que par rapport à ses deux remarques sur les édicules, une remarque sur l'édicule de la grande tour des fumées a été essayé par le Bourgmestre, avec la Zone de Secours, mais ce n'était pas possible dans les règlements ; l'édicule en face de la bijouterie Henrion a été diminué à peu près de moitié par

rapport au plan de départ, et je pense que Monsieur TRIFFAUX a raison dans ses remarques à ce niveau-là, mais il faut reconnaître des efforts drastiques ont été faits à ce niveau-là. J'aimerais donc qu'à un moment donné on ne dise pas non plus n'importe quoi. Les subsides sont sur la table, avec certaines conditions, mais surtout avec la part empruntée par la Ville pour financer ce projet qui est une part sur laquelle nous avons un retour financier sur les entrées des parkings, et sur la projection financière présentée par Messieurs LECOCQ et THILL au dernier Conseil communal. Cette projection financière n'était pas risquée dans le sens où ils ont vraiment vu les rentrées financières au plus bas. On pourrait faire des simulations plus optimistes qui donneraient des chiffres bien différents. Ceci pour dire aux citoyens que cet emprunt d'argent se fait hors balise, c'est-à-dire qu'on n'est pas pénalisés pour cet emprunt par les pouvoirs subsidiants au niveau local, dans la mesure où cet emprunt ramène de l'argent et est profitable. Je tiens aussi à dire qu'avoir un parking profitable dans le sens péjoratif du terme au bénéfice des citoyens, organisé par la ville met d'autres moyens financiers autrement moins juteux que des parkings profitables, faits par des organismes privés dans des villes que nous connaissons bien au Luxembourg et ailleurs, où le prix de l'emplacement de parking à l'heure sera nettement plus élevé... Croyez-moi, le rendement est assez élevé, et ce n'est pas ce que nous visons ici ; nous visons une rentabilité financière qui permette de revenir dans l'emprunt, mais certainement pas de faire beaucoup de retours financiers sur ce parking... seulement de quoi justifier l'investissement de départ. Je tenais quand même à ajouter ces faits-là parce que je pense que l'on mélange beaucoup de choses, à beaucoup de niveaux, et je comprends que l'époque est à ce qu'on doive changer d'avis comme de chemise, mais il ne faut quand même pas dire n'importe quoi.

Monsieur MITRI – Juste pour rappeler quand même quelque chose qu'il ne faut pas oublier, et ne pas se focaliser sur ce parking souterrain, que ce projet est parti de manière importante par la rénovation de la place Léopold, dont le budget est plus que la moitié qui revient au réaménagement de la place ; le parking souterrain est une opportunité, par le réaménagement de la place, de créer cet espace souterrain qui facilitera d'ailleurs – et comme beaucoup le demande – la gestion par rapport au développement de la commune et au stationnement au centre-ville, parmi d'autres aspects de gestion. Evidemment si on se focalise seulement sur le parking en cachant tout l'aspect positif de la place Léopold, c'est un faux message. Il faut vraiment voir ce que va apporter pour la ville cet ensemble dans le budget, et je ne vois pas de dérapage par rapport à ce qui a été annoncé avant.

Monsieur MAGNUS - J'aurais encore l'occasion de m'exprimer tout-à-l'heure pour répondre à l'interpellation citoyenne.

Monsieur LAQLII – Je trouve le raisonnement assez bizarre... Parce qu'il y a un Bourgmestre quelque part qui a refusé le résultat de la consultation populaire, alors on refuse la consultation populaire ici à Arlon ?! Ce raisonnement est pour moi assez bizarre. Concernant le retournement de veste, j'ai une question pour le groupe MR : les membres ont signé la consultation populaire alors qu'ils étaient contre ! Ils ont fait avec moi les marchés pour demander aux gens de signer parce qu'ils étaient contre le parking... et maintenant je les trouve ici, ils votent pour et ils défendent, et ça, c'est un retournement de veste !

Monsieur MAGNUS - Au PS ils ont voté pour le projet... on a désigné l'architecte ensemble sur base du projet de HEBBELINCK et DAVIN, on savait donc bien quel projet on allait avoir, et aujourd'hui ils disent non... Là il y a un retournement de veste, mais ce n'est pas le cas du MR.

Monsieur DEWORME – Un certain nombre de personnes qui siègent aujourd'hui sur les bancs du MR – je pense à Ludovic TURBANG et à moi-même – ont été à l'initiative, tout comme Romain GAUDRON, de la consultation populaire qui portait effectivement sur le parking de la place Léopold, point d'interrogation ; cela signifie que ce que nous voulions à ce moment-là c'est que le citoyen puisse être consulté parce qu'ils nous semblaient qu'il y avait d'autres possibilités en matière de stationnement à travers la ville d'Arlon. Ça a d'ailleurs été un enjeu important des élections

communales qui ont suivi, avec manifestement une liste Arlon 2030 qui a axé l'essentiel de sa campagne électorale sur ce projet. Nous, MRMC, de notre côté nous disions qu'il y a différentes alternatives qui sont possibles à travers la ville, et nous demandons à être convaincus pour le bien fondé qu'il y a à faire ce choix à ce stade-ci de l'étude de la mobilité sur Arlon. On connaît évidemment le positionnement d'autres partis, et je pense à Ecolo ; la position du PS me semble moins claire aujourd'hui qu'elle ne l'a été par le passé... mais en ce qui nous concerne nous avons considéré que le résultat des élections, avec une progression d'Arlon 2030 - qu'il a fallu constater et qui est démocratique - le projet de la place Léopold était dans le fond explicitement plébiscité par le score des élections. Je crois qu'il faut se rendre à l'évidence et accepter cela. Sur le fond je pense qu'il faut une réflexion plus globale sur le parking à Arlon que seulement le projet de la place Léopold. Au niveau du Conseil communal vous avez accepté le Plan communal de mobilité auquel nous avons voulu adjoindre un plan parking ; ce plan parking doit viser à étudier l'ensemble de la problématique sur les territoires d'Arlon, mais comment ne pas considérer que si on veut limiter le nombre de voitures en surface dans le centre d'Arlon, il faille les mettre quelque part, et pas à l'autre bout de la ville quand même parce qu'on sait bien que nos commerçants, l'activité sociale, l'activité culturelle autour du Palais, l'Horeca, etc. tout cela dépend aujourd'hui en tout cas pour majorité du déplacement automobile. C'est vrai qu'il y a des efforts importants qui sont consentis notamment par notre Echevin de la Mobilité et des Travaux pour développer des modes de déplacement alternatif, et évidemment nous sommes nous, MRMC, tout à fait favorables à ce que l'espace soit partagé et qu'il y ait une évolution dans les modes de transport en ville et entre nos villages, mais il faut quand même tenir compte de la réalité aujourd'hui, qui reste l'automobile. L'automobile est un vaste débat : est-ce que demain il y aura réellement moins de voiture qu'aujourd'hui ou est-ce que ces voitures seront différentes ? Je pense que le débat n'est pas tranché et qu'énormément de gens tiennent à leur voiture ; que les voitures évoluent vers 0 émission, 0 carbone... On entend des grandes firmes qui se positionnent pour arriver en 2050 à ne plus émettre quoi que ce soit ni dans la fabrication, ni dans le traitement du recyclage de leur véhicule. Je pense que la question de la place de la voiture, si elle doit être revue à la baisse aujourd'hui, n'est pas non plus une place qui sera nulle demain, donc je pense qu'il y a une pertinence à développer du parking qu'on ne voit pas – parce que le parking de surface malgré tout je n'y suis pas favorable – mais qu'il faille conserver du parking automobile aujourd'hui, c'est certainement quelque chose qui me paraît important. J'ajouterais pour terminer que cet espace ouvert, on peut le critiquer... on ne l'a pas rencontré beaucoup dans d'autres endroits... c'est assez novateur d'avoir cet espace au niveau 1 du parking, de plein pied avec le parc... Je crois que ça ouvre effectivement des possibilités demain si effectivement le nombre de voitures au centre-ville diminue et si les efforts qui sont faits pour les modes de déplacement alternatif remportent un succès, on pourra alors à partir d'un projet d'une certaine polyvalence trouver une destination complémentaire du parking dans ce projet-là. Pour moi l'essentiel est de conserver le parking, qu'il soit moins visible, mais surtout la place en surface pour qu'on puisse avoir un endroit de convivialité et, sur le centre d'Arlon, une grande place capable d'accueillir des événements de dimensions, capable de recevoir du public – pensez aux matches de football, aux concerts ou à tout type de rassemblement qui peuvent se produire là. Aujourd'hui c'est compliqué, demain je pense que ce sera plus agréable et convivial.

Monsieur LAQLII – Ce que j'apprécie chez Arlon 2030, c'est cette honnêteté. Au moins ils étaient toujours pour le parking, ils le sont toujours et ils assument. Par contre je suis abasourdi d'entendre Monsieur DEWORME... Vous étiez contre, et malheureusement je n'ai pas d'enregistrement ! Je me rappelle que vous m'aviez dit un jour que la consultation populaire n'était qu'un moyen pour empêcher le parking ! On était au marché, juste à côté du café Le Dalby, et je le dis devant tout le monde ! Ce retournement de veste, ce n'est qu'une malhonnêteté intellectuelle.

Monsieur MAGNUS - En tout cas je plains particulièrement le PS ce soir qui est complètement désuni... Je ne sais pas si André EVEN fait encore parti de 'Pour vous' mais il avait voté pour ce point la dernière fois, et je remarque aujourd'hui que leur chef de file vote contre... j'espère que l'on

verra encore notre ami André EVEN à côté de son chef de file lors des prochains Conseils communaux. Aujourd'hui je suis vraiment abasourdi.

Monsieur GAUDRON – Un dernier commentaire, très brièvement, pour dire que j'entends la majorité dire qu'il faut absolument ce parking entre autre pour l'Horeca et nos autres commerçants, et qu'on le veuille ou non il faut toujours du parking dans le centre-ville... Est-ce que vous vous rendez compte qu'aujourd'hui, avec la situation Covid et la fermeture, l'Horeca et les autres commerces souffrent aussi, ils sont tous proches de la rupture, et venir leur imposer dans la foulée 3 à 4 années de travaux, avec des difficultés financières énormes pour eux, des pertes de chiffre d'affaire incommensurables... c'est ça qui va les tuer ! C'est ça qui est la vraie plaie et le vrai problème de ce projet, encore plus que de savoir s'il faut un parking ou pas ! Donc si Arlon 2030 veut persister – parce qu'ils ont toujours été pour ce projet – dans la mauvaise direction et aller vers une fermeture drastique de nombreux commerces dans le centre-ville, c'est vraiment quelque chose que je déplore.

Monsieur MAGNUS - Je ne suis absolument pas d'accord avec vous ! On travaille beaucoup avec les commerçants du centre-ville, et croyez-moi qu'ils ont hâte que ces travaux commencent, et surtout en cette période-ci. Ensuite, arrêtez de faire peur aux gens en disant qu'il n'y aura pas de place pendant 4 ans ! On a prévu un parking provisoire au-dessus de la dalle qui va être mise, s'il y a un an de temps, voire moins, pendant lequel ça sera un peu difficile, ne vous inquiétez pas, le Collège est en train de réfléchir à des manières alternatives pour résoudre ce problème, avec toute la créativité dont nous allons faire preuve, avec les commerçants.

Monsieur DEWORME – Je trouve que de la part de mon ami Morad, avec lequel j'ai collecté quelques signatures à l'occasion de cette demande de consultation populaire, parler de malhonnêteté intellectuel, je pense que c'est un peu exagéré. Si tu es honnête intellectuellement, tu auras certainement remarqué que sur près de 3.000 signatures que nous avons collectées, il y avait aussi des personnes qui étaient favorables au parking et qui souhaitaient cette consultation populaire simplement pour pouvoir s'exprimer, et ils étaient contents. Il n'est pas exact de dire qu'ils étaient tous opposés.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide **par 17 voix pour, 8 contre (J-M. TRIFFAUX, I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, R. GAUDRON, M. LAQLII, G. FROGNET, V. WAGNER et B. ROBERT) et 1 abstention (P. SCHMIT), décide :**

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PO/20-1996 modifié suivant l'avis d'opportunité du 14 octobre 2020 du ministère subsidiant – SPW – DGO1 et le montant estimé du marché "Réaménagement de la Place Léopold, du Parc Léopold et construction d'un parking sous-terrain sous l'Espace Léopold", établis par l'auteur de projet, A.M. HEBBELINCK Pierre - L'Arche Claire - MS-A Bureau d'Architectes, Rue Fond Pirette, 43 à 4000 Liège. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.125.633,38 € hors TVA réparti comme suit :

- Parking souterrain : 5.873.902,99 € HTVA (TVA cocontractant)
- Aménagements de surface : 6.251.730,39 € HTVA dont 6.007.290,26 € HTVA ou 7.268.821,21 € TVAC à charge de la Ville d'Arlon et 244.440,13 € HTVA à charge de la SPGE ;

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges ; l'estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne.

Article 3 : D'approuver l'avis de marché.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60/2016/20164016 pour les travaux en surface et article 421/731-60/2018/20184041 pour le parking souterrain.

Article 5 : D'approuver la participation communale à l'investissement SPGE, au travers de la souscription de parts de la catégorie F au capital d'IDELUX-EAU, fixée suivant l'article 5§3 du contrat d'égouttage à 21% du montant HTVA des travaux, sur base du décompte final.

Article 6 : De transmettre aux pouvoirs subsidiaires la présente délibération et les documents du marché, pour avis.

10. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché services – Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation du bâtiment 115 rue des Déportés en Maison des Jeunes. Approbation des conditions et mode de passation du marché.

Monsieur MITRI – Ce projet, comme le Bourgmestre le dit, est assez important parce que ça touche la désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation de cette belle maison au 115, rue des Déportés, dont la base était le mouvement des fonctionnalités à partir de la caserne Léopold, surtout dans le bloc D à la pointe de la caserne. On réfléchissait déjà depuis la législature précédente à comment réorganiser et réhabiliter cette pointe de la caserne par rapport aux 7 différentes fonctionnalités qui sont là-dedans. Il y a la Maison des Jeunes, l'Abri de Nuit, l'asbl Ressources, l'espace psychosocial, la fonctionnalité d'espace Babel pour le CPAS ainsi que les Ateliers des Devoirs, et le Plan de Cohésion sociale. Toutes ces fonctionnalités avec des permanents et un nombre important de citoyens qui passent ont besoin d'espaces beaucoup plus fonctionnels et mis en conformité. Si on met en conformité cette pointe, il est impossible de garder toutes ces fonctionnalités là ; d'où la réflexion qui est partie avec nos services techniques et nos auteurs de projet qui étaient déjà désignés pour la caserne Léopold, et surtout les utilisateurs, autour de plusieurs réunions où on a dit qu'il y avait deux espaces, l'espace social et l'espace de la Maison des Jeunes, qui vont être bougés de cette pointe pour créer de la place pour les autres fonctionnalités qui restent, surtout l'Abri de Nuit. C'est pour cela que l'idée est venue de réhabiliter cette maison qui est à la rue des Déportés, justement des crèches, pour mettre la Maison des Jeunes avec l'aspect d'espace autour, sans compromettre le fonctionnement des crèches. C'est une désignation d'un auteur de projet qu'on vous demande d'approuver ce soir pour qu'il travaille sur ce projet d'installer la Maison des jeunes parallèlement à ce dont on est en train de réfléchir et on reviendra plus tard au Conseil communal pour les travaux qui seront au niveau de la caserne Léopold, au niveau de la pointe. Mais ce soir c'est la désignation en procédure négociée d'un auteur de projet pour cette réhabilitation de bâtiments à destination de la Maisons des Jeunes, qui a une activité importante dans notre ville, et j'étais vraiment impressionné de voir le nombre qui approche les 200 jeunes qui se rendent régulièrement dans cette Maison des Jeunes, où ils sont dans un espace très limité et où les conditions de sécurité et sanitaires ne sont pas du tout optimales. C'est pour cela que le Collège souhaite proposer de réhabiliter cette maison à destination de la sprl Maison des Jeunes.

Madame BLEROT – Merci au Collège, au nom de la Maison des Jeunes, de son Conseil d'administration, de ses 5 animateurs... au nom des jeunes qui seront nombreux à fréquenter la MJ... et au nom de tous les jeunes de la commune, je voudrais vraiment vous remercier pour ce soutien important, qui permettra d'offrir des infrastructures de qualité à la jeunesse arlonaise. C'est vraiment une belle démonstration de toute l'attention que vous portez aux jeunes de notre commune.

Monsieur GAUDRON – Vous savez que ça fait plusieurs années qu'au moment du budget le groupe ECOLO + sollicitait soit des moyens pour une rénovation en profondeur soit pour une nouvelle construction, donc on se réjouit de ce projet et on votera donc 'pour' à cette proposition.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/20-2083 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation du bâtiment 115 rue des Déportés en Maison des Jeunes". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 60.000,00 € hors TVA ou 72.600,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 124/723-60/20201029.

11. TRAVAUX COMMUNAUX : Décision de principe d'entamer une opération de développement rural au profit de l'ensemble des villages de la Commune d'Arlon.

Madame LAMESCH – Arlon est une commune qui a une importante composante rurale puisqu'environ la moitié de sa population vit dans un des 17 villages qui entourent l'agglomération ; donc mener une opération de développement rural présente évidemment beaucoup d'intérêt et fait à ce titre partie des priorités du Collège et est reprise dans le PST.

Un des premiers intérêts est que cette opération de développement rural permet de réfléchir de façon collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale, que ce soit l'agriculture, l'économie et l'emploi, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, la mobilité, le logement, les actions culturelles et associatives. De cette réflexion va naître un programme global qui permet de fixer des objectifs clairs à atteindre, et des actions concrètes à entreprendre pour les 10 ans à venir. Ce PCDR doit également intégrer les principes du développement durable, c'est-à-dire traiter harmonieusement les aspects tant économiques que sociaux, culturels et environnementaux.

Un 2^{ème} point très important est qu'il s'agit d'un processus participatif qui est particulièrement riche puisque cette opération se construit avec la participation de tous les acteurs communaux, que ce soit les mandataires, les citoyens, les associations, les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Elle implique notamment la constitution d'une commission locale de développement rural qui va épauler le conseil communal dans ses décisions. Cette commission se doit d'être représentative de la population, c'est-à-dire que les membres appartiennent à des classes d'âge, des villages et des milieux socio-économiques différents.

3^{ème} point qui n'est pas négligeable est que les projets qui feront partie de ce PCDR sont susceptibles d'être subsidiés par la Région wallonne. Vous le savez peut-être il y a une nouvelle circulaire ministérielle qui fixe les conditions de mise en œuvre des PCDR qui vient d'être approuvée en date du 12 octobre dernier. Cette nouvelle circulaire définit les taux de subvention, notamment les taux de subvention maximums par catégorie de projets, et le montant maximum subventionnable. Certaines catégories de projets, par exemple ceux dédiés à la mobilité douce ou aux bâtiments de service, peuvent bénéficier de 80 % de subsides maximum, voire 90 dans les cas de projets transcommunaux, et le montant subsidiable maximum est plafonné à 850.000 €. D'autres types de projets peuvent bénéficier de 60 % de subsides, mais ça reste évidemment très intéressant. Ce qui est repris également, c'est que tous les 2 ans une subvention de maximum 10.000 € peut également être octroyée dans le cadre d'un budget participatif de minimum 20.000 €, donc 1 € mis par la commune pour 1 € mis par la Région... ce budget participatif est déjà mis en œuvre annuellement au niveau de notre commune

et pour un budget de 25.000 €, mais il pourrait y avoir une participation dans ce cadre de la Région pour 10.000 €.

Comment se passe une opération de développement rural ? Il y a deux phases, une 1^{ère} qui est une phase d'élaboration du PCDR en lui-même qui constitue en plusieurs étapes : tout d'abord une analyse des caractéristiques de la commune qui doit être réalisée par un auteur de projet, qu'il faudra donc désigner ; ensuite une phase d'information et de consultation de la population ; après il y aura une installation d'une commission de développement rural pour enfin parvenir à l'élaboration participative des projets du PCDR et de leur planification chronologique sur 3 volets de 3 ans. Enfin il y a la proposition d'approbation du projet de PCDR par le Conseil communal avant qu'il soit présenté devant le Pôle d'aménagement du territoire. Pour cette 1^{ère} phase nous souhaitons vraiment, et ça fait l'objet de cette délibération du Conseil, obtenir l'aide de la Fédération Rurale de Wallonie qui met à disposition des communes des agents qui sont vraiment des agents de proximité, qui connaissent bien le territoire, qui font partie d'équipes pluridisciplinaires, qui sont formés en continu et qui amènent donc une très grande expertise, notamment dans la phase participative qui est vraiment essentielle dans le processus. Ils peuvent également contribuer à la rédaction du PCDR et à la recherche de subsides. Dans un second temps ce PCDR va être proposé pour approbation au Gouvernement wallon, et donc après cette approbation on peut commencer la mise en œuvre des projets, avec la participation des acteurs concernés, grâce notamment aux aides régionales, pour une durée de 10 ans maximum. Dans le cas de la commune d'Arlon c'est le second programme communal de développement rural qui est proposé ; le premier ayant été approuvé par le Conseil communal le 15 octobre 2004, avait permis d'identifier de nombreux projets, en concertation avec les citoyens. Et même si ce PCDR n'a pas été avalisé par la Région, beaucoup de ces projets ont pu être en grande partie réalisés ou sont encore en cours de réalisation, dans le cadre d'autres programmes de subsidiation notamment. C'était vraiment aussi le signe que ces projets étaient intéressants et le fait qu'ils aient été prévus en concertation avec la population a amené de bons projets. On peut citer par exemple la boucle cyclable récréative du Belarel, le premier PCM présenté par la commune, la construction des maisons de village de Weyler et de Barnich/Sterpenich, la rénovation qui va avoir lieu de la maison de village de Bonnert et celle de Guirsch qui se termine, l'espace multisport de Viville et le parcours Vita à Freylange, l'important réaménagement de l'arboretum à Frassem, la rénovation de la place de l'église à Stockem et à Freylange ; plusieurs projets de sécurisation et de modernisation de voirie, notamment le centre du village de Toernich et de Frassem, et la rue du Rhin à Waltzing. Au vu de tous les avantages pour notre commune d'élaborer ce nouveau PCDR, il est proposé au Conseil communal d'approuver d'abord le principe de mener cette opération de développement rural ; ensuite de solliciter l'aide de la Fondation rurale de Wallonie ; de charger le Collège de prendre toutes les dispositions nécessaires pour nommer les auteurs de projet et de prévoir la participation financière de la commune ; et enfin de transmettre la présente décision à Madame la Ministre TELLIER, qui a le développement rural dans ses attributions et qui doit donner son accord à cet accompagnement par la Fondation rurale de Wallonie, au Gouverneur de la Province, à l'administration et bien entendu au président de la Fondation rurale de Wallonie.

Monsieur WALTZING – Tout d'abord, félicitation pour avoir relancé cette idée de PCDR, il est vrai que ça apporte son vivier de projets. Ayant moi-même participé à celui de 2004-2005, c'était très riche en idée. Toutefois à ce moment-là, lors du précédent, chaque village avait amené son lot d'idées mais j'ai cru comprendre qu'il y avait une mauvaise interprétation de la part de la commune et qu'il n'y avait qu'une seule des idées proposées pour l'ensemble des villages qui pouvait être concrétisée... Ici, lorsque je lis l'article 3, c'est de charger le Collège de prendre les dispositions nécessaires pour nommer un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter un projet de programme communal de développement rural. Ma question est de savoir si chaque village peut amener son projet et que chacun pourra être réalisé, ou au contraire, parmi l'ensemble des villages un seul sera pris en considération et sera exécuté ?

Monsieur GAUDRON – Je pourrais intervenir sur ce point en un seul mot et ce serait « enfin ! » Il y a déjà 3 ans, en novembre 2017, le groupe ECOLO avait proposé la mise en œuvre d'un PCDR, en soulignant que sur les 44 communes de la province de Luxembourg il y en avait que 3 qui n'en avaient pas ou qui n'étaient pas dans une procédure d'élaboration. Certes, comme cela a été rappelé par Madame LAMESCH, il y a bien eu les démarches de 2004-2005, mais comme elle l'a très bien rappelé également, ce programme n'a jamais été reconnu par la Région wallonne, donc nous n'avons pas pu bénéficier des subsides liés à un PCDR. C'est donc une bonne chose qu'on puisse avancer, j'espère qu'on va pouvoir mettre les bouchées doubles, et je pourrais reprendre des extraits des PV précédents, des interventions par exemple de Monsieur MAGNUS qui nous disait le 13 novembre 2017 : « *Pourquoi ne pas y réfléchir et postposer ce point et, dans les mois qui viennent, voir s'il est d'un intérêt ou pas.* » Il dit qu'il est très difficile pour eux car ils ont reçu l'intervention de Monsieur GAUDRON dans un délai trop juste, et qu'ils ne peuvent avoir une réflexion approfondie sur le sujet... Les 4 fois où nous sommes revenus il y avait ce genre de réflexions, donc ici on avance enfin ! Je vous inviterais juste à l'avenir, Monsieur MAGNUS, lorsqu'il y a de bonnes propositions de l'opposition, de nous suivre, d'avancer plus vite et de ne pas attendre 3 ans... On connaît vos habitudes et vos petits stratagèmes pour faire retarder les points. Vous nous disiez encore en janvier 2019 que la raison du refus d'avancer sur la délibération proposée par Ecolo, c'est que vous trouviez la délibération était mal faite... là où je suis très étonné est qu'en 2019 vous disiez « On ne va pas le faire tout de suite parce que la délibération est mauvaise », et aujourd'hui vous nous proposez exactement la même délibération... Vous pouvez m'expliquer ?

Monsieur MAGNUS – Vous avez l'art de modifier la réalité et la vérité, mais on est aussi habitués et il n'y a pas de soucis avec ça. La raison pour laquelle on n'a pas pu avancer plus tôt, c'est simplement parce qu'aujourd'hui, et Madame LAMESCH pourra intervenir sur ce point-là, nous souhaitons avoir la Fondation rurale de Wallonie avec nous ! On souhaite travailler avec, on l'avait reçue, on lui avait écrit... et elle nous avait dit – je n'ai pas repris le courrier avec moi mais je m'en rappelle très bien – « *Pour l'instant nous vous invitons à postposer votre demande parce que nous n'avons pas les moyens de vous aider.* » Vous pouvez maintenant dire que c'est pour toute autre raison, ou parce que je ne le souhaitais pas... On souhaite depuis bien longtemps cette opération en question. Monsieur André BALON vous l'avait déjà dit à l'époque, et Madame LAMESCH vient de le répéter mais visiblement vous avez été distrait à ce moment-là, pratiquement tous les points qui étaient repris dans l'ancien PCDR ont été réalisés via d'autres subsides ; ce qui était prévu a donc été réalisé en grande partie. Au lieu de se réjouir aujourd'hui qu'on avance et de trouver une solution pour que la Fondation rurale de Wallonie puisse nous aider... parce que c'est de ça dont nous avons besoin car si la Fondation rurale de Wallonie ne nous aide pas, ce serait dommage de ne pas avoir l'expérience qu'ils ont pour mener à bien ce genre de projet. Nous espérons donc que la Ministre TELLIER nous aide dans ce projet là et qu'on puisse avancer de manière beaucoup plus rapide.

Madame LAMESCH – C'est vrai que nous n'avons jamais abandonné cette idée de PCDR. Un premier courrier avait été envoyé le 1^{er} février 2019 à Monsieur le Ministre COLLIN – le courrier auquel Monsieur le Bourgmestre fait allusion – et suite auquel nous savions que nous devions patienter pour pouvoir bénéficier de l'accord de la Fondation rurale de Wallonie, et d'autre part il fallait également – Madame GOFFINET vous l'avait expliqué à un des premiers Conseils de la législature – résilier la mission de l'auteur de projet. Maintenant que tout ça est en ordre, nous avons vraiment mis toutes les chances de notre côté et nous avons également consulté la Fondation rurale de Wallonie pour qu'ils nous aident à bien préparer notre dossier. Voilà par rapport à ce point-là. En ce qui concerne la question de Monsieur WALTZING, ce programme communal n'est qu'un seul programme mais qui va reprendre un certain nombre de projets, et presque tous les villages pourront proposer chacun leur projet, bien entendu ; cela ne va pas se limiter à un nombre de projet. Après la priorisation qui sera faite, certains seront évidemment acceptés à la subside par la Région wallonne - il ne faut pas se leurrer ils ne seront pas tous subsidiés – mais ça n'empêche que si ce sont de bons projets, et je pense que le précédent PCDR le prouve, ils peuvent rester dans les cartons et

être d'une manière ou d'une autre être concrétisés en cherchant d'autres manières de subvention. C'est important que chaque village ait la parole et ait l'occasion de donner ses priorités et ses projets.

Monsieur GAUDRON – Je voulais remercier Madame LAMESCH qui nous rappelle bien, contrairement à ce que Monsieur le Bourgmestre nous a dit, que c'est le Ministre COLLIN qui nous a invités à ne pas demander tout de suite un subside auprès de lui, et non pas la Fondation rurale de Wallonie ; que par ailleurs, à un moment donné vous aviez dit « *Peut-être qu'on voudrait avancer sans la Fondation rurale de Wallonie* », mais je me souviens aussi de Monsieur BALON qui nous avait dit « *Pourquoi vous nous parlez de la Fondation rurale de Wallonie, alors qu'il y a d'autres acteurs ?!* » Bref, tout cela a été très confus juste pour ne pas avancer, mais soit... Ce qui compte c'est que maintenant nous allons avancer, que l'on va mettre les bouchées doubles, et j'espère – je le répète – Monsieur MAGNUS, que les prochaines fois que nous venons avec des propositions intéressantes comme celle-ci, que vous réagirez plus vite.

Monsieur MAGNUS - J'espère que vous serez un homme de l'avenir et que vous allez parler un peu de l'avenir, et pas toujours ressasser le passé, Monsieur GAUDRON, parce qu'il ne faut pas attaquer Monsieur BALON qui n'est pas là pour se défendre. Ce n'est pas très correct ! Revoyons l'avenir et voyons si nous avons envie d'avancer avec la mise en place de ce PCDR.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide :

Article 1 : du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération.

Article 3 : de charger le Collège de prendre les dispositions nécessaires pour nommer un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un projet de programme communal de développement rural au Conseil communal.

Article 4 : de prévoir la participation financière de la commune selon des modalités à convenir, dans le financement de la Fondation Rurale de Wallonie.

Article 5 : de transmettre la présente décision à Madame la Ministre Céline TELLIER ayant le développement rural dans ses attributions, à Monsieur le Gouverneur de la Province, à l'Administration et à Monsieur le Président de la Fondation.

12. TRAVAUX COMMUNAUX : Interpellation citoyenne relative à « l'Espace Léopold ».

Monsieur MAGNUS – Je voudrais simplement rappeler qu'une interpellation citoyenne, ce sont les citoyens qui peuvent intervenir pour poser des questions au Collège. Je voudrais rappeler également que tout cela est bien règlementé par le code et que l'interpellation citoyenne va se dérouler de la manière suivante : Madame BERTRAND va maintenant prendre la parole pendant une dizaine de minutes, nous répondrons pendant 10 minutes et puis l'interpellante, Madame BERTRAND, aura deux minutes pour répliquer et je clôturerai à ce moment-là définitivement les points à l'ordre du jour. Je rappelle qu'il n'y aura pas de débat, que c'est prévu par le code, donc je ne peux pas accepter que l'on débâte encore une fois du parking.

Madame Julie BERTRAND – Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers citoyennes et citoyens, merci de me permettre de vous interpeller au sujet du projet de l'espace Léopold, voté récemment par le Conseil. Ce projet qui consiste en la construction d'un parking souterrain sous la place avec l'accès en lieu et place du parc.

Cela fait deux ans que je m'exprime sur le sujet pour mettre en garde... j'ai toujours trouvé cette solution tellement surréaliste que je croyais vraiment qu'on n'arriverait pas à ce stade du projet. Je remercie les élus des 4 partis qui se sont rendus sur place avec moi récemment : 2 Échevins et 2 Conseillers de l'opposition, dont les propos sur le sujet m'ont toujours semblé posés et pertinents. Merci également à Didier LAFORGE et à vous, Monsieur le Bourgmestre, qui m'avez accordé des rendez-vous. Ces réunions, dispersées dans le temps depuis la veille des élections jusqu'au mois dernier, m'ont donné de l'espoir, car aucun d'entre vous ne m'a semblé totalement convaincu par le projet. Certains ne m'ont d'ailleurs pas caché leur inquiétude. Lors de mes échanges initiaux je me suis rendue compte qu'il n'était pas facile pour le profane de visualiser ce projet, au relief modifié ; beaucoup plus tard sont venues les images 3D. J'insiste sur le fait que les images 3D sont souvent plus avantageuses que la réalité. Je misais donc davantage sur l'urbanisme pour se positionner objectivement ; en bons professionnels, ils ont la compétence nécessaire pour effectuer ce travail de visualisation réaliste à partir d'un dossier d'architecture. Force est de constater qu'eux aussi ne m'ont fait part que de défauts, en plus d'un malaise certain, car ce projet ne consiste en effet pas simplement, comme vous aimez le dire Monsieur le Bourgmestre, à 'dégager les voitures de place pour les mettre en dessous', il y a le 'comment' et c'est cela qui est problématique. Je ne me suis pas fait d'illusion trop longtemps car on me l'a consenti à l'urbanisme : désagréable au niveau de plusieurs cheminements piétons, trop impactant sur le relief, destruction du parc – oui, destruction du parc ! – mais le fonctionnaire délégué va quand même le signer... Tout en sachant cela j'ai malgré tout, en mon nom mais aussi avec mon association « L'Observatoire de l'Environnement », répondu à l'enquête publique, en proposant une alternative sommaire - tout aussi sommaire que le temps disponible pour répondre à une enquête bénévolement de surcroît. Une alternative, néanmoins, qui pourrait être approfondie car elle a le mérite d'éviter 30.000 m³ d'excavation, comprenant vestiges archéologiques et terres polluées inactives en sous-sol à trier. Elle a aussi le mérite de desservir directement le piétonnier et la Grand-Place via ascenseurs, de permettre une réversibilité d'affectation, de ne pas gêner l'activité actuelle des commerçants, qui ont déjà bien souffert pendant la rénovation du piétonnier et souffrent en cette année de Covid. Le mérite également de combler quelques bâtiments vides en plein centre-ville. Cette alternative s'accompagne du maintien de tous les emplacements de parking le long de la rue de la Poste, bien pratiques pour les courses rapides, et également du maintien des places en surface prévues par le projet actuel. Elle n'est clairement pas la seule possible, cette alternative... ça en est simplement une pour montrer qu'il y en a et qu'on a le choix d'accepter ou de refuser le projet actuel. Je regrette que notre réponse n'ait pas été lue par nos élus les plus concernés, car le jour du vote, en août dernier, Monsieur le Bourgmestre déclarait qu'il n'y avait pas d'alternative. Certains élus avec qui j'ai discuté sont conscients qu'il y a des alternatives. On m'a parlé d'autres sites bien situés, d'un projet précédent sur le même site n'ayant pas été approfondi, et j'ai découvert une proposition différente émanant d'un autre atelier d'architecture liégeois.

Personnellement je pense que notre magnifique place, dévalorisée actuellement, aurait bien mérité un concours avec différentes alternatives justifiées, qu'on aurait pu soumettre aux citoyens pour une partie du vote, car c'est bien à des professionnels qu'il faut s'adresser pour demander des alternatives, pas à des Conseillers communaux ou à des citoyens non-expérimentés. Et les citoyens mériteraient d'être consultés pour s'exprimer en faveur de l'une ou l'autre option structurelle, pour un projet qui les concerne autant. Le permis a donc été accordé sans que je n'en sois étonnée, puisque l'urbaniste m'avait prévenue. Malheureusement, même si je peux comprendre leurs raisons, les Ecolos n'ont pas été en recours. Le projet a ensuite été voté fin de cet été, avec 6 élus de l'opposition sur 11... On sait que la balance aurait de toute façon penché côté majorité, c'était donc une formalité sans surprise.

Mon ressenti par rapport à l'avancement du dossier, c'est que l'on veut croire en serrant très fort les doigts qu'on va vraiment avoir un top projet, malgré d'importantes faiblesses. Surtout ne pas passer à côté des subsides, même si on sait maintenant que l'on passera à côté mais on ne sait juste pas dans quelle mesure... Depuis quand une dépense est-elle gage de qualité ? Que l'argent vienne d'aides régionales, européennes ou simplement du portefeuille de la commune et donc indirectement de celui du citoyen, quand une dépense se réalise en fermant les yeux et en serrant les doigts, j'ai plutôt un goût amer en bouche de gaspillage, voire de gâchis. A la réflexion « on a déjà dépensé beaucoup de frais d'architecture », je vous rétorquerais que si c'était votre projet personnel, où vous vous rendez compte que vous détruisez le jardin et vous faites un trou sans terrasse à la place, avec un impact irréversible sur votre terrain, ne demanderiez-vous pas à votre architecte de revoir sa copie, même si vous avez eu le permis et dépensé les premiers frais ? Pourquoi faire différemment avec un projet qui concerne tous les citoyens et les générations futures ? On aura une place piétonne, comme on la veut tous, certes, mais nous n'aurons plus de parc et on aura à vue les voitures que l'on souhaite en général dissimuler lorsqu'on fait un parking souterrain.

Et puis il y a les arbres... Les arbres sains, cinquantenaires et bien adaptés aux étés, de plus en plus secs, que vous condamnez. Vous pourrez mettre autant d'arbres que vous voulez pour vous donner bonne conscience, appelez-les comme vous voulez – des arbres ficelles, des arbrounets, des branches, etc. – ils ne pourront pas se développer. Pire encore, dans un contexte aussi minéralisé, ils ont toutes les chances de dépérir. Vous condamnez les arbres sains, et surtout vous nous faites perdre un parc bien orienté, avec une belle vue sur le palais, un espace suffisamment grand et semi-naturel pour permettre de se déconnecter de la circulation routière, pour permettre à différents usagers de différentes générations et de différents horizons sociaux de se croiser, de cohabiter et de se rencontrer, de manger un sandwich sur un banc ombragé, de traverser un espace vert en entendant les oiseaux chanter. A la place vous nous laissez un paysage de tranchées. Convenez qu'il s'agit d'un choix irréversible et inesthétique. Je viens ici m'exposer devant vous alors que ce n'est pas un exercice facile car je veux croire que votre capacité de remise en question est plus forte que votre fierté. Croire en la volonté de chacun de contribuer à faire d'Arlon une ville qui reste agréable à vivre. Mon espérance par rapport à ma démarche de ce soir est renforcée par tous les échanges que j'ai eus avec les élus. Alors permettez-moi de vous proposer de vous projeter dans la réalité de 2030 : quand Félicien, Faustine, Célestine, Eliette, Gaspard, Maxine, Inès, Alexandre et tous les autres seront adolescents, s'ils vous demandent pourquoi on a détruit le parc Léopold entre 2021 et 2030, pourquoi est-ce qu'on leur suggère de s'asseoir sur des gradins en béton face à un parking pour manger leur sandwich, serez-vous fier de leur répondre que vous avez levé votre main pour voter ce projet ? Il n'est pas trop tard... Cela se fait de demander à un architecte de revoir sa copie. En l'occurrence demandez-lui d'ajouter la condition « conserver et embellir le parc », et de se concerter avec les auteurs du Plan communal de Mobilité pour que les deux projets correspondent à la même vision pour une harmonie de l'espace urbain. En commençant à valoriser le parc actuel, la totalité des subsides pour cette partie pourrait être obtenue. Un parking, c'est tellement rentable, comme vous l'avez dit, donc la commune pourra investir dans la foulée. Imaginez par exemple des arbres palissés au-dessus du mur de soutènement sablé et des gardes corps plus discrets donnant une vision plus agréable depuis la rue Netzer ; du mobilier design dans le parc ; le remplacement des arbustes persistants inesthétiques par des arbustes fleuris et des parterres de plantes vivaces. Pourquoi pas un plan d'eau ou un parcours de sculptures ? Un petit édicule léger architecturé pouvant abriter l'une ou l'autre fonction... Bref, un lifting qui inviterait à la balade, à la curiosité, à la détente, à la halte entre deux courses dans le centre-ville. Ce ne sont bien sûr que quelques idées.

Je vous ai livré mes pensées inquiètes de citoyenne, architecte, habitante du quartier, mère de famille, usagère du parc. Je vous laisse maintenant à vos croyances et vos prières, vos responsabilités car c'est bien vous qu'on pointerait du doigt... ce ne serait pas correct de blâmer l'architecte s'il a fait son métier. Il vous a fait une proposition, c'est à vous de l'accepter ou de demander des adaptations. A

mon sens il ne faut pas non plus blâmer votre chef de file, ce serait trop facile... vous êtes tous là individuellement pour l'aider à décider et pour le conseiller.

Enfin si vous poursuivez malgré tout votre lancée aveugle, imaginons que la place soit prête à accueillir des événements en 2026, qu'on soit sorti des épidémies que l'on connaît et qui nous menacent de plus en plus, que les Diables rouges se requalifient... beaucoup de si... Oui, je serai sur la place Léopold, de la même manière que je l'ai été en 2018, et le projet n'aura absolument rien amélioré à l'évènement ; je ferai abstraction pour un jour de la fosse au bout de la place, des arbres ridicules, de la disparition du parc qui jadis agrémentait le paysage de la place depuis si longtemps. Je regarderai le match, je ne m'arrêterais pas de vivre quand le désastre aura lieu. Mais tous les autres jours je serai triste en passant par là. Ne pensez-vous pas que c'est ce que cet espace risque de devenir, un espace de désolation ? La modernité, ce n'est pas ça ; ce qui est tendance, ce sont les forêts urbaines. L'avenir, c'est moins de voiture, comme le rappelle votre PCM. Vous ne voulez pas être modernes alors respectez au moins le patrimoine, et notamment le parc ! N'arrachez pas les arbres sains à belle canopée, ne les faites pas tomber à coups de marteau piqueur ! Ne déballez pas le tapis rouge à la voiture à la place de notre parc !

Monsieur MAGNUS – Madame BERTRAND, la preuve que vous pouvez et vous savez vous exprimer, c'est la preuve de la démocratie qui fonctionne, et nous sommes tout à fait heureux de cela. Il y a des pays dans lesquels malheureusement cela n'est pas possible. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous en avons largement débattu tous les deux, donc mes réponses seront les mêmes que celles que je vous ai exposées précédemment. Je veux simplement repartir du principe que nous voulons ramener de l'attractivité dans notre centre-ville. Nous estimons que la place Léopold doit être libérée d'une grande partie de ses voitures – nous en laisserons une vingtaine le long du palais du Gouverneur, et c'était une demande bien légitime de nos commerçants – et nous voulons améliorer la convivialité de cette place. C'est de là que tout démarre. On veut mettre les voitures, c'est vrai, comme cela se fait dans beaucoup de villes, en dessous de la place pour qu'elle soit toujours tout près des commerces. Avec cette particularité du parking de l'espace Léopold, c'est ce -1 qui permettra de l'animation, et cette ouverture du -1 du parking – j'invite ceux que ça intéresse à aller revoir les vidéos sur le site internet de la ville qui ont été faites par les architectes – qui donne directement sur le parc pour permettre au marché bio et à des petits concerts de se tenir dans ce parking -1 et d'avoir cette ouverture sur le parc. Ce serait magnifique. Vous voyez, moi je vois une place sur laquelle la patinoire qui aurait dû s'installer d'ici quelques semaines serait au milieu de la place avec des chalets autour. Aujourd'hui, bien souvent lorsqu'on vient régulièrement nous demander de pouvoir occuper cette place, nous devons dire non parce qu'elle est occupée par les voitures, et que c'est bien nécessaire d'avoir du parking à cet endroit-là pour nos commerçants, qui n'ont pas facile - encore moins aujourd'hui – et j'espère que demain ça ira beaucoup mieux. Ce projet a démarré il y a quelques années, on vient d'en parler ; vous avez parlé d'un autre endroit, c'est vrai que dans un premier temps il y était situé en dessous du parc qui avait été initié d'ailleurs par d'autre. L'architecte en charge du projet avait dit lui-même « Ne faites pas ça à cet endroit-là, vous aurez un parking qui sera en haricot ; vous aurez des arbres qui ne sauront pas être plantés en pleine terre », et par respect pour notre parc, nous avons exclu ce projet-là. Aujourd'hui, nous gardons notre parc avec des arbres en pleine terre, et nous en sommes très fiers. Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique, c'est-à-dire que le législateur a dit « on souhaite demander l'avis des gens pour un projet comme cela. » Le permis a été délivré par le fonctionnaire délégué de la région wallonne. Croyez-moi nous avons eu de nombreuses discussions avec le fonctionnaire délégué, nous avons changé et amélioré le projet en fonction de ses exigences, ce qui est bien normal. Je m'étonne donc qu'il vous aurait répondu, et je vous cite, « qu'il vous a fait part que de défauts en plus d'un malaise certain. » Je vous laisse l'entière responsabilité de vos propos et le fonctionnaire délégué évidemment pourra me répondre s'il le souhaite.

Par rapport à des problèmes plus techniques que vous avez évoqués, l'auteur de projet m'a écrit u mail tout à l'heure en me disant ceci : vous m'avez parlé de l'entrée du parking, d'une entrée de

luxe... il nous dit que c'est tout l'essence du projet de ne pas créer une trémie ! C'est ce que nous ne voulions pas et c'est ce qu'il y avait dans d'autres projets, c'est-à-dire une forte descente vers le parking. « Jouer avec les sols pour ne pas faire sentir l'infrastructure »... le projet est d'abord le parc, dès le début du parking sous la forme d'un parvis végétalisé, comprenant un dispositif d'escalier permettant de s'asseoir et d'avoir un forum, et de ce fait de libérer cet espace forum au sein du parc. À l'entrée du parking nous aurons un espace dans lequel les jeunes pourront venir prendre leur sandwich, parce qu'il y aura des escaliers à cet endroit-là. Parler de « rampe », cette rampe ne sera pas une trémie dure ; ce sera une rampe extérieure douce et le rayon de braquage sera aisé. L'architecte me dit qu'en réalité tout est calé avec justesse et sans confort excessif pour les voitures ; il n'y a pas d'aise. Les parcours doux sont dominants. Ce n'est donc pas de l'avis de notre architecte et de notre avis un paysage tranché, ou alors c'est une tranchée verte comme nous le souhaitons tous, lumineuse, avec le confort et l'ergonomie des usagers doux. Il faut rappeler que la situation actuelle est un paysage de remblai créant des murs – c'est la rue Netzer devant l'école – et c'est un mur que nous avons dans le projet, donc le parc démarre de là avec une piste piétonne et cycliste à cet endroit-là également. Nous favorisons les modes doux au sculptage du terrain, voilà ce que nous dit l'architecte.

Vous nous reprochez ou vous parlez aussi dans votre note le fait que lors du dernier Conseil communal du 25 août, il n'y avait que 6 élus de l'opposition sur 11... J'espère que vous ne me faites pas le reproche, je n'y suis pour rien. Je vais simplement rappeler que ce projet bénéficie de subsides européens et, citons quand même les chiffres parce que ce n'est pas rien, 3.6 millions de subsides régionaux de revitalisation urbaine, et 1.250 millions, Arlon comme les autres villes en a bien besoin. Comme on l'a rappelé tout à l'heure, le plan financier que nous avons présenté n'empêchera pas d'autres projets de se réaliser, comme l'a dit Monsieur SAINLEZ, car on est hors-balise. En deux mots, cela veut dire que la Région oblige les communes à ne pas dépenser en emprunt plus qu'un certain montant – pour la ville d'Arlon, c'est 200 € par habitant – c'est-à-dire 6 millions par an. Étant donné que ce projet est en dehors de la balise, ça ne va pas impacter celle-ci, et nous ne serons pas tiraillés entre le choix dans la balise entre ce projet-ci et d'autres projets. En ce qui concerne les arbres, je crois qu'on l'a rappelé souvent déjà, et lors de la dernière présentation l'architecte Monsieur DAVIN l'a également évoqué, on a déjà répondu à cela. Je veux simplement vous citer 4 chiffres : le parc fait 3.500 m² ; demain le parc fera 3.430 m². Si on rajoute les 320 m² d'éléments sur les trottoirs de la rue de la Poste, la rue Etienne Lenoir, et les arbres que nous aurons devant les cafés, nous aurons évidemment plus d'espaces végétalisés, et pas moins. Pour le nombre d'arbres, nous allons mettre 27 arbres en plus que ce que nous avons pour le moment. Bien sûr on va essayer de garder un maximum d'arbres qui existent, les 27 ne seront pas directement des arbres cinquantenaires, mais je vous invite à venir voir l'arbre à l'entrée de l'Hôtel de Ville et de la Grand-rue, car ce sont des arbres qui ont déjà une certaine canopée, comme vous le disiez tout-à-l'heure.

Non, Madame, nous ne changeons pas le parc de place ! Vous dites qu'il va être orienté différemment... Il va être orienté aujourd'hui comme il le sera demain ; les jeux pour les enfants ont été analysés avec beaucoup de justesse et de temps par toute une équipe et avec notre Échevine de l'environnement Anne LAMESCH, et ce sera adapté pour différents âges. Je réponds donc avec fermeté que ce parc sera plus agréable à vivre demain qu'aujourd'hui, et c'est notre objectif.

On va être aussi d'accord sur certaines choses : j'ai beaucoup aimé votre paragraphe qui commence par « imaginez »... Et bien imaginez que je souscrive à pas mal de vos imaginations. Oui il faut augmenter encore le nombre d'arbres ou d'arbustes. Vous dites qu'il faudrait des arbustes fleuris... il y en aura ! Vous voulez des plantes vivaces... il y en aura ! Ne vous tracassez pas. Vous avez ensuite dit que vous souhaitiez de l'eau... On en a peu parlé mais cette eau sera présente, puisque nous aurons des fontaines sur la place Léopold, d'autres d'ailleurs ne souhaitent pas ces fontaines, et je ne vais pas les citer. Et pourquoi pas, je suis d'accord avec vous, Madame, un parcours de

sculptures... Allons-y, lançons-nous dans la créativité et c'est avec beaucoup de plaisir que nous pourrions le faire éventuellement ensemble.

Vous voyez, Madame, nous ne sommes pas butés et nous ne sommes pas retranchés dans nos certitudes. Nous avons fait appel à de grands spécialistes que je remercie encore, nous avons fait une enquête publique et avons eu des discussions avec les différentes autorités qui se sont tenues pendant des années, des mois et des semaines. Aujourd'hui le projet doit avancer afin d'en faire un lieu attractif et convivial, car ceci n'est qu'une première étape de l'étape suivante qui sera la rénovation de l'ensemble Palais/Hôtel du Nord, mais pour cela nous devons encore attendre un peu parce qu'il ne faut quelques sous. Alors oui, Arlon est une ville qui a plein de projets, et ceci exclusivement et essentiellement au profit de nos citoyens. Je terminerais par une petite note émotionnelle, puisque vous avez cité dans votre texte mon petit-fils Gaspard, j'espère qu'il sera fier de se promener avec son grand-père sur la place Léopold rénovée, et qu'il pourra aller jouer avec beaucoup de plaisir dans le parc.

Madame BERTRAND – Merci pour vos réactions, je remettrais quand même certaines pendules à l'heure... Monsieur SAINLEZ, le projet a été présenté l'hiver suivant les élections ! Pour le retournement de veste, soyez conscient qu'Arlon 2030 marche seul sur le fond car le MR est rentré en majorité en acceptant le chantage du parking par Arlon 2030, il n'est donc pas étonnant que la déclaration de Monsieur DEWORME ne soit pas claire. Il veut du parking qui ne soit pas visible, alors que là il est complètement visible et c'est justement sa spécificité. Monsieur MAGNUS, je ne sais pas si vous allez chez les commerçants du centre car les nombreux qui m'ont envoyé leurs encouragements aujourd'hui m'ont dit qu'ils étaient tous contre, à part un ou deux avec qui vous aviez des arrangements. Le plus grave, je pense, est que vous ne visualisez pas du tout de le projet parce que vous parlez que l'on garde la même orientation pour le parc... Ce que vous appelez un parc c'est juste un boulevard arboré, donc soit vous ne comprenez pas, soit vous faites de la publicité mensongère.

Je vais juste rappeler des choses essentielles : premièrement, je voudrais que vous vous rendiez compte que détenir un parc central, bien orienté, bien visible, joliment et qualitativement arboré, c'est une chance et un atout pour une ville comme Arlon. Détruire ce parc ne devrait jamais être une option ! J'ai déjà dit à chacun des élus que j'ai rencontrés, qui ont eu l'air de me comprendre, force est de constater que jusque-là pour décider vous faites fi de l'avis des citoyens, même quand ils sont des milliers à réclamer une consultation populaire... même quand ils répondent constructivement à une enquête publique... même quand vous reconnaissez la qualité de leur avis. Vous savez, souvent la bonne solution pour un projet d'architecture est simple : lorsque l'on se heurte à des renoncements importants, en l'occurrence ici renoncement d'un parc et d'un paysage ; que l'on se heurte à beaucoup d'opposition de la part des personnes censés bénéficier de l'espace envisagé, à beaucoup de risques financiers qui impliquent aussi un renoncement d'autres projets, on doit se dire qu'on fait fausse route.

Enfin je voudrais vous dévoiler ma conclusion par l'intermédiaire de votre décision d'avoir placé le vote du cahier des charges avant mon intervention. Il s'agit d'un acte inélégant, de même qu'il est inélégant de faire s'exprimer en seconde partie de Conseil une citoyenne qui s'intéresse à sa commune et qui s'y investit. Peut-être est-ce dû à ma nature optimiste mais je ne le prends pas mal. Je m'en réjouis d'ailleurs parce que ça ne fait que renforcer ma conclusion : en effet je savais que le vote du cahier des charges était prévu aujourd'hui, et je trouve que vous faites bien d'aller au bout de votre projet de papier que j'appellerai « étude de faisabilité réaliste et couteuse. » Je pense que le retour des prix sonnera le glas de ce projet pharaonique, certes à la hauteur de votre volonté à redorer le blason d'Arlon – et c'est très noble de votre part – mais qui en restera là car la réalité des prix vous remettra les pieds sur terre. Mon interpellation de ce soir servira alors, je l'espère, à essuyer vos regrets, à passer à autre chose le cœur léger. Merci pour votre attention.

Monsieur MAGNUS - Merci à vous. Nous aurons une belle ville demain, et lorsque vous irez vous promener dans ce parc, vous direz finalement qu'on a bien fait de suivre la majorité dans ce projet qui, je vous l'assure, sera merveilleux.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, prend acte.

13. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Validation du plan de pilotage de l'école du Galgenberg.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide de reporter le point.

14. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Musée archéologie : Création d'un emplacement PMR à la rue des Martyrs, à hauteur de l'immeuble n°11.

Monsieur MITRI – Dans la rue des Martyrs, qui se situe près de l'espace Léopold et où on a nos musées, nous avons constaté beaucoup de demandes disant qu'il n'y avait pas de place PMR. Le 1^{er} stationnement qui est permis se trouve au niveau de l'immeuble n°11, et c'est pour cela que nous demandons, avec l'accord de notre service de mobilité et le service de la Région wallonne de sécurité routière, de le placer à cet endroit et de le matérialiser par les signaux qui sont règlementaires.

Monsieur TRIFFAUX – Je voulais juste signaler que dans la cour du musée archéologique il existe déjà un emplacement réservé aux visiteurs PMR, il est donc prévu et signalé dans la cour du musée archéologique. Je ne sais pas si ce sont les musées qui sont visés, parce que pour le musée Gaspar il y a aussi une possibilité de se garer sur le côté gauche pour un PMR et d'entrer par le côté. Si maintenant c'est pour des visiteurs du centre-ville, faut-il le mettre exactement à cet endroit-là ? Je ne sais pas, mais tenez compte du fait que chaque musée a déjà une possibilité pour PMR.

Monsieur MITRI – Je veux bien vérifier mais la demande qui nous est venue comprend le musée archéologique.

Monsieur MAGNUS – Le musée archéologique laisse parfois un pass et ses portes « ouvertes » si je peux, mais à côté du musée Gaspar il est vrai qu'il y a une place-là mais ça veut dire qu'on empêche aussi les gens d'aller dans le musée Gaspar puisque cette place se situe juste à côté de l'entrée à côté de laquelle il y a déjà une rampe.

Monsieur MITRI - Le fait que la grille du musée archéologique n'est pas toujours accessible, leur demande vient probablement de là.

Monsieur LANDRAIN – Par rapport au cadastre établi actuellement sur le site des places PMR, je voulais savoir d'une part s'il était à jour, parce que ces données sont importantes dans le cadre d'une smart city que l'on voudrait par la suite inclusive, et d'autre part de les communiquer.

Monsieur MITRI – Nous veillerons à mettre à jour ce cadastre et nous pourrions certainement faire part à titre informatif au niveau du Conseil, il n'y a pas de problème.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, arrête :

Article 1er : Un emplacement PMR est créé, rue des Martyrs, à hauteur de l'immeuble n° 11, tel que repris sur la photo et le plan des lieux.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a comportant un pictogramme représentant une personne à mobilité réduite.

Article 2 : La présente délibération sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre des Transports.

Monsieur LAQLII – Ce n'est pas une question mais une requête que je fais auprès de l'Echevine de l'Enseignement, Madame LECOMTE : est-ce qu'on peut avoir le plan de pilotage un peu avant pour pouvoir l'étudier ?

Madame LECOMTE – C'est vrai que le point est passé un peu vite étant donné que le Conseil est minuté, et comme le point est reporté je ne me suis pas exprimée. Effectivement ça mérite une explication : la 1^{ère} est que le plan de pilotage n'a pas été présenté ce jour parce que souvenez-vous l'école du Galgenberg a vu se succéder 4 directions, et comme les testaments, c'est le dernier qui compte, et en l'occurrence c'est la directrice actuelle qui devrait venir présenter un plan de pilotage auquel elle n'a pas participé. Elle demande donc un sursis pour pouvoir s'impliquer aussi dans la rédaction du document. Il a été convenu, si ça a vait été le cas, qu'on vous fournisse le plan de pilotage avec toutes les données, ce y compris les données confidentielles, pour que vous puissiez l'examiner avant le Conseil communal. Ce sera donc le cas si le document est proposé lors du prochain conseil communal, ou bien début de l'année prochaine.

15. FINANCES COMMUNALES : Marché public de service financier – Prêt garanti par le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires – Modernisation et extension de l'école communale de Heinsch – Marché non soumis à la loi sur les marchés publics : fixation de la procédure sui generis – Fixation des conditions du cahier spécial des charges – Approbation du devis estimatif.

Monsieur MAGNUS – C'est un marché public un peu spécial pour les services financiers puisque vous pourriez me rétorquer que pour les emprunts on a un point qui passe pour la totalité des emprunts ; mais quand ce sont des emprunts pour des écoles, c'est un point tout à fait particulier. Vous savez donc qu'ici ce sont les fameux emprunts à taux garantis, on doit donc nous payer 1,25, et ce qui est au-dessus de 1,25 est payé par la communauté française. Ici on a la possibilité sans doute d'obtenir un taux inférieur à 1,25, donc on aura que le prêt qui sera garanti par le Fonds de garantie des bâtiments scolaires, mais il ne devra probablement pas intervenir dans le montant des intérêts.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Approuve le cahier des charges et le montant estimé du marché " Marché public de service financier - Prêt garanti par le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires – Modernisation et extension de l'Ecole communale de Heinsch ", tel qu'établi. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges. Le montant estimé à emprunter s'élève à 738.039,00 €;

Article 2 : De passer le marché par la procédure sui generis, avec envoi à un minimum de 4 opérateurs économiques (organismes bancaire);

Article 2 : Charge le Collège communal de l'exécution du marché.

16. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE : Proposition d'adhésion à l'Accord Cadre de fourniture de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française agissant en qualité de centrale d'achats.

Monsieur MAGNUS – La directrice de la bibliothèque nous propose d'adhérer à cet accord cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française. On l'a fait pour des jeux de société et j'ai fait remarquer que je souhaitais quand même qu'on puisse aussi travailler avec des entreprises de notre commune, pour ne pas devoir acheter nos jeux de société ailleurs que sur le territoire communal. Elle m'a rassuré en me disant qu'un magasin bien connu pour la vente de jeux de société fait partie de l'accord cadre de la Fédération Wallonie Bruxelles, et que grâce à cela nous pouvons avoir au niveau de la bibliothèque une réduction un peu plus importante que ce que l'on a d'ordinaire, et c'est d'ailleurs la même chose au niveau du marché pour l'achat de livres où nous pouvons aussi adhérer à cet accord cadre, mais continuer à pouvoir aussi faire bénéficier le marché local de nos achats pour la bibliothèque. On peut donc mener ces deux opérations de manière parallèle.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Accord-Cadre de fourniture de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française référencé SGAT/SGLL AC02.

17. DEPARTEMENT DES MUSEES : Don de trois tableaux de Monsieur Maurice Mathias par l'agence Beobank d'Arlon.

Monsieur MAGNUS – C'est avec beaucoup de plaisir qu'on accueille encore des tableaux de Maurice MATTHIAS parce qu'il a été le directeur de l'agence « Le Petit Crédit professionnel » à Arlon, et qui s'appelle maintenant Beobank. Beobank nous a donc proposé de recevoir 3 toiles, vous avez reçu le visuel : le 1^{er} s'appelle « l'Ambiance Villageoise », le seconde « La Vague Burlesque » et le 3^{ème} « Le retour des Champs ». Je vous propose d'accepter cette donation.

Monsieur ROBERT – Juste pour dire que c'est une très bonne chose que trois œuvres d'un artiste local revienne dans le giron public, et je voulais savoir où est-il prévu de les exposer ?

Monsieur MAGNUS – Nous avons juste prévu pour l'instant de les recevoir mais on n'a pas encore prévu d'endroit pour les exposer. Je crois qu'on demandera à David COLLING qui gère cela s'il a quelques idées, il faut savoir que nous avons d'ailleurs encore beaucoup de tableaux. C'est une des idées de Madame PEUCKERT de faire un jour une exposition avec les tableaux que nous avons dans notre patrimoine et qui ne sont pas toujours exposés. On est riches en tableaux, et c'est une très bonne chose. On a d'ailleurs déjà changé quelques-uns dans la salle dans laquelle on se trouve pour justement faire vivre ces tableaux et il y a d'ailleurs un tableau de Maurice MATTHIAS qui se trouve dans le fond du local de la salle des mariages.

Monsieur TRIFFAUX - Je voulais préciser que je pense que ce n'est pas la 1^{ère} fois que Beobank nous donne des tableaux de Maurice MATTHIAS, et effectivement il y a quelques années un des tableaux, une scène de marché, est accroché à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Monsieur MAGNUS - C'est celui dont je parlais, et c'est repris dans la note. En 2016 l'agence Beobank nous avait déjà donné des tableaux, et il y en a d'ailleurs qui ont été vendus au profit d'œuvres caritatives, nous rappelle David COLLING dans son rapport au Conseil.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité, décide de marquer son accord sur le don de trois tableaux du peintre Arlonais Maurice MATHIAS par l'agence Beobank d'Arlon.

18. INFORMATIQUE COMMUNALE : Centrale de marché relative à l'acquisition de consommables informatiques et Accord –cadre relatif à l'acquisition de matériel informatique pour les besoins de la Province de Luxembourg et des autres pouvoirs adjudicateurs publics intéressés de la Province de Luxembourg – Approbation de l'adhésion à ces deux centrales.

Monsieur TURBANG – C'est pour la prolongation d'une adhésion à la centrale d'achats de la Province de Luxembourg qui concerne principalement l'achat de matériel informatique et de consommables informatiques. Les deux centrales sont la centrale MIMEOS sa à Lasne et la centrale UpFront sprl de Nivelles. En fait le fait d'adhérer à cette centrale mise en place par la Province de Luxembourg nous permet d'avoir quand même des prix très attractifs, et surtout en cette période compliquée au niveau de la mise en place du télétravail ; cela nous simplifie toutes les procédures administratives. Je demande donc au Conseil communal de continuer à adhérer à cette centrale d'achats de la Province de Luxembourg.

Monsieur GAUDRON – Nous avons bien vu la décision de prolonger ce travail avec la Province pour cette centrale d'achats. Maintenant d'une part, un peu dans la même analyse que celle de Monsieur le Bourgmestre pour le point 16, il me semblerait préférable de travailler avec les sociétés locales. Au-delà de ça, les retours que j'ai de cette centrale d'achats par des informaticiens aguerris à la gestion public, c'est que premièrement les prix actuels ne sont pas si intéressants que cela, et deuxièmement pour le moment il y a de gros problèmes de délais qui font que les administrations, malgré qu'elles aient fait appel à la centrale d'achats n'ont pas de matériel en ce moment où il est si important, comme vous l'avez signalé. Je pense qu'on peut avoir d'autres solutions parce que des sociétés locales, dont je ne citerais pas le nom - mais dont le responsable a élu des responsabilités dans le domaine du carnaval au moins une année – offre apparemment des prix tout-à-fait comparables.

Monsieur TURBANG – J'ai bien entendu votre remarque. Il est clair que nous avons fait des petites analyses par rapport à cela, et nous travaillons d'ailleurs depuis de nombreuses années avec cette centrale d'achats, donc jusqu'à présent nous n'avons jamais eu à nous plaindre des services de ces centrales. Il faut savoir qu'aujourd'hui il y a des retards, mais il y en a partout. Je peux vous garantir que lorsque nous commandons 30 PCs portables dans le cadre de la mise en place du télétravail, il est clair que nous ne sommes pas en mesure de fournir le lendemain. On sait qu'il y a des délais. Ce qui nous permet également d'accélérer les choses, c'est la procédure bien évidemment. On évite de passer par un marché public, et la question avait déjà été posée en son temps je pense à l'échevine qui me précédait, c'est clair que jusqu'à présent nous n'avons jamais eu à se plaindre de ces centrales d'achats. Pour nous c'est donc un gain de temps et surtout un gain au niveau de la procédure administrative. Maintenant quant à savoir si le fait d'aller trouver le seul marchand sur l'arrondissement, systématiquement cela nous amènera à devoir à chaque commande relancer un marché public, faire un comparatif d'achats – on a déjà fait des comparaisons avec les centrales que nous propose la Province – et les différences sont parfois minimes. Ici nous avons cette garantie de services et de livraison.

Monsieur GAUDRON - Je vous rejoins sur la facilité administrative de faire appel à des centrales de marché. Cependant une des solutions serait de faire un marché stock : vous faites une fois la procédure et après vous êtes tranquilles pour 4 ans, donc ça ne demanderait pas de refaire le marché à chaque fois. Vous l'avez dit vous-mêmes les prix sont relativement différents, et sur l'aspect facilité de commande, je ne sais pas si la commune d'Arlon a fait des commandes récemment dans ce marché

et peut-être que vous avez une meilleure expérience, mais il revient de diverses autres administrations que pour le moment elles ont commandé fin août/début septembre et elles n'ont toujours pas d'ordinateur via ce marché. C'est pour cela que je vous invite peut-être à avoir d'autres alternatives.

Monsieur TURBANG - Le plus bel exemple, vous êtes en train de le vivre en direct à l'instant, c'est-à-dire que nous avons passé diverses commandes il y a quelques semaines, et nous avons reçu le matériel. Cela nous permet de passer un conseil communal en vidéoconférence, et cela fonctionne très bien. Il est clair que nous avons dû racheter du matériel et acquérir des logiciels, du matériel, des caméras, des micros, etc. ce qu'on a fait dans des délais très courts. Notre service informatique n'a pas à se plaindre au niveau des délais de livraison du matériel lors de cette dernière période.

Monsieur WALTZING – J'aurai voulu rebondir sur ce sujet à caractère informatique et faire le lien également avec la pandémie actuelle, afin de poser 2 questions à l'Échevin en charge de l'informatique et peut-être une supplémentaire à Monsieur DEWORME. Le Gouvernement accorde pour le moment 15.000 € aux 167 Espaces Publics Numériques (EPN) wallons pour permettre d'acquérir un équipement plus moderne. Monsieur TURBANG, savez-vous déjà ce que vous souhaitez améliorer avec ce montant ?

En lisant la presse nous voyons que certaines communes vont octroyer une prime allant jusqu'à 300 € en fonction des revenus du ménage pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour le secondaire. Avez-vous déjà abordé un sujet similaire en Collège ?

Enfin pour Monsieur DEWORME, pouvez-vous nous indiquer si vous avez des besoins similaires au niveau du CPAS pour permettre par exemple aux aînés de pouvoir dialoguer avec leurs proches ?

Monsieur TURBANG - Je vais tenter de répondre à vos deux questions. Pour la première question, effectivement les différents EPN vont recevoir une dotation de 15.000 € pour permettre la mise à niveau de leur matériel informatique. Il est clair qu'avec la vision du collège et en concertation les responsables de l'EPN, il va falloir remettre certaines choses un peu à niveau... On a encore des PCs qui ont quand même quelques années. Ça va nous permettre principalement d'acquérir du matériel multimédia puisqu'aujourd'hui la priorité de l'EPN est la mise à disposition des locaux et du matériel informatique prioritairement aux étudiants. Quand il reste encore un peu de place on laisse encore la priorité aux personnes âgées qui souhaitent contacter des proches ou des personnes un peu éloignées. Par rapport à l'indemnité de 300 € que certaines communes pourraient proposer, du côté du Collège nous avons eu une réflexion un peu différente : la réflexion que nous avons eue était de dire de quelle manière pourrions-nous aider les étudiants qui n'ont pas forcément les moyens ou qui ont des moyens un peu obsolètes pour pouvoir continuer à fréquenter les cours à distance. En collaboration avec certaines associations nous avons fait de la récupération de portables : plusieurs associations sur la commune qui s'occupent aujourd'hui de récupérer des portables ; s'ils ne sont pas en état au niveau hardware, chacun essaye un peu dans son coin de remettre ces ordinateurs en état. Si je prends le cas de la Maison de la Laïcité qui fait de la récupération de portable, ils passent par leur hyper-café qui remet toute la partie hardware en général en ordre. Ensuite nous avons un accord avec l'EPN qui va se charger de la mise en ordre et de la mise à niveau logiciel de toutes les machines. La 3^{ème} étape est la répartition de ces ordinateurs : ceux-ci seront répartis en fonction des demandes qui seront faites au niveau du Plan de cohésion sociale ; les acteurs du PCS essayent pour l'instant de collationner toutes les demandes. Le circuit commence à fonctionner dans ces premiers effets maintenant, il y a eu des premières demandes et je pense que ça tourne relativement bien. Evidemment les demandes ne sont quand même pas celles qu'on pensait au départ car on pensait qu'il y aurait une demande beaucoup plus importante. Pour l'instant on distribue ici grosso modo 2-3 PCs par semaine.

Monsieur WALTZING – Monsieur DEWORME, par rapport au sujet informatique et par rapport à la pandémie, il y a des montants qui ont été accordés autant par le Gouvernement wallon que par certaines communes. Est-ce qu'au niveau du CPAS vous rencontrez également un besoin en matière informatique ?

Monsieur DEWORME – Bien sûr, et ce besoin tourne essentiellement aujourd’hui autour des jeunes, des adolescents, voire des personnes qui sont dans les études supérieures et que nous accompagnons dans leurs études, ou pas. C’est vrai que je suis ravi d’entendre que l’EPN est actif pour réhabiliter des PCs. On est certainement demandeurs mais nous avons aussi la manne céleste du Fédéral et de la Région wallonne qui nous permet d’acheter de nouveaux ordinateurs ; notre préférence va évidemment vers la récupération d’un outil remis à niveau et qui soit de qualité, mais nous avons la possibilité d’acheter jusqu’à concurrence de 500 € par le CPAS des ordinateurs portables, de façon à assurer la scolarité pour tous, notamment.

Monsieur MAGNUS - Eddy MARCHAL nous dit que nous avons un marché stock chez la personne dont on a parlé tout à l’heure, qui est un ancien prince carnaval. On peut donc dire que nous avons un marché chez Lux-informatique.

Madame NEUBERG – J’ai une remarque concernant l’EPN qui était équipé en PCs qui venaient simplement d’entreprises, de banques en Belgique ou ailleurs, et qui avait renouveler leur parc informatique. Je suis certaine que l’Echevin fera appel à ces mêmes sources quand il y aura besoin, de même qu’au CPAS, si les usagers ont également besoin d’ordinateurs.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, décide **par 20 voix pour et 6 abstentions (I. CHAMPLUVIER, R. GAUDRON, M. LAQLII, G. FROGNET, V. WAGNER et B. ROBERT), décide:**

Article 1er : D’adhérer aux centrales d’achat suivantes de la Province de Luxembourg :

- la centrale de marché relative à l’acquisition de consommables informatiques pour les besoins de la Province de Luxembourg et des autres pouvoirs adjudicateurs publics intéressés de la Province de Luxembourg
- l’accord-cadre relatif à l’acquisition de matériel informatique pour les besoins de la Province de Luxembourg et des autres pouvoirs adjudicateurs publics intéressés de la Province de Luxembourg

Article 2 : De transmettre la présente décision à la tutelle.

URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale VIVALIA – Décision à prendre à propos des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.

Monsieur MAGNUS - On ne va pas refaire le débat sur Vivalia aujourd’hui... nous proposons de continuer à voter ‘non’ en ce qui concerne l’ordre du jour, conformément à ce que notre avocat nous a toujours conseillé.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l’unanimité décide :

1. De voter CONTRE l’approbation du procès-verbal de la réunion de l’AG du 02 juillet 2020
2. DE VOTER CONTRE la présentation et approbation de l’évaluation 2020 du Plan stratégique 2020-2022 et approbation du budget 2020 de Vivalia.

De charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de veiller à l’exécution de la présente délibération

et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale ordinaire.

A la demande de M. MITRI, Échevin, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

**URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : IDELUX ENVIRONNEMENT –
Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.**

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX ENVIRONNEMENT qui se tiendra le 16 décembre 2020 par conférence en ligne, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX ENVIRONNEMENT, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du 16 décembre 2020.

**URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : IDELUX FINANCES – Approbation des
points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.**

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX FINANCES qui se tiendra le 16 décembre 2020 par conférence en ligne, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX FINANCES, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du 16 décembre 2020.

**URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : IDELUX DEVELOPPEMENT –
Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.**

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l'unanimité décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX DEVELOPPEMENT qui se tiendra le 16 décembre 2020 par conférence en ligne, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX DEVELOPPEMENT, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du 16 décembre 2020.

URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : IDELUX PROJETS PUBLICS – Approbation des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l’unanimité, décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l’ordre du jour de l’Assemblée générale d’IDELUX PROJETS PUBLICS qui se tiendra le 16 décembre 2020 par conférence en ligne, tels qu’ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;
- de charger le Collège communal de veiller à l’exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l’intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS, trois jours au moins avant l’Assemblée générale du 16 décembre 2020.

URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : IDELUX EAU – Approbation des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale stratégique du 16 décembre 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l’unanimité décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l’ordre du jour de l’Assemblée générale d’IDELUX EAU qui se tiendra le 16 décembre 2020 par conférence en ligne, tels qu’ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
- de charger le Collège communal de veiller à l’exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l’intercommunale IDELUX EAU, trois jours au moins avant l’Assemblée générale du 16 décembre 2020.

URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale ORES Assets – approbation du point unique de l’ordre du jour de l’assemblée générale du 17 décembre 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l’unanimité, décide d’approuver le point unique ci-après inscrit à l’ordre du jour de l’Assemblée générale du 17 décembre 2020 de l’Intercommunale ORES ASSETS : Plan Stratégique – évaluation annuelle.

De charger le Collège communal à veiller à l’exécution de la présente délibération.

URGENCE - ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IMIO – Approbation des points de l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire du 09 décembre 2020.

Le Conseil communal, délibérant en séance publique tenue en vidéoconférence, à l’unanimité, décide :

D’approuver tous les points portés à l’ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire d’IMIO du 09 décembre 2020 tel que reprise ci-dessus;

De charger le Collège communal de veiller à l’exécution de la présente décision;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 22 heures et 45 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS

